

PUBLIC EYE - LE MAGAZINE

N° 43 Septembre 2023

INDUSTRIE MINIÈRE SUISSE

Sur la route de la suie à Bornéo

Public Eye

Grâce à vous!

Les analyses et les reportages publiés dans ce magazine, ainsi que le travail de recherche et d'enquête sur lequel ils sont basés, ne seraient pas possibles sans le soutien de nos membres, donateurs et donatrices.

Si vous êtes déjà membre, nous vous en sommes très reconnaissants. Vous pouvez également nous soutenir en offrant une cotisation à vos connaissances.

publiceye.ch/cadeau

Si vous n'êtes pas encore membre, nous vous invitons à adhérer à Public Eye pour 75 fr. par an. Vous recevrez ainsi régulièrement notre magazine.

publiceye.ch/membres

Pour en savoir plus sur notre travail, commandez gratuitement un abonnement à l'essai.

publiceye.ch/abo-essai

ÉDITION

Ariane Bahri (FR) et
Romeo Regenass (DE)

—

TRADUCTION

Maxime Ferréol

—

MISE EN PAGES & INFOGRAPHIES

opak.cc

—

PHOTO DE COUVERTURE

© Muhammad Fadli/Panos

—

IMPRESSION

Stämpfli Communication, Berne
Rebello & PerlenValue, FSC

—

TIRAGE

FR: 10 030 ex. / DE: 28 600 ex.

—

ISSN

ISSN 2504-1258

—

CONTACT

Public Eye
Avenue Charles-Dickens 4
CH-1006 Lausanne

—

Tél. +41 (0)21 620 03 03
contact@publiceye.ch
publiceye.ch

—

Paraît six fois par année
en français et allemand.
Cotisation-abonnement
annuelle 75 fr.

—

COMPTE DE DONS

IBAN CH64 0900 0000 1001 0813 5



Sur quel pied danser ?

Une discothèque, des parlementaires et même un conseiller fédéral qui dansent et chantent gaiement, en faisant des petits pas de robots. Voilà, en quelques mots, le clip de l'UDC pour les élections fédérales 2023. Autour de cette vidéo de campagne, une rhétorique selon laquelle il vaut mieux danser que se coller la main sur les routes, propos glissés par un conseiller national zurichois lors d'une interview publiée dans le *Blick*. Après un été caniculaire, le ton n'est pas vraiment dans l'air (chaud) du temps. Le clip a dû être temporairement retiré de YouTube pour atteinte aux droits d'auteur. À la clé: un bon coup de pub gratuit. Bien joué.

Pendant ce temps-là, des mastodontes de la pollution coulent toujours des jours heureux en Suisse, véritable oasis réglementaire. Confortablement installés dans les centres-villes de Zoug ou encore de Genève, les grands groupes miniers et les négociants continuent notamment de tirer d'énormes bénéfices du charbon, la source d'énergie la plus sale au monde. Mais « chuuut! », promesses vertes et vertueuses obligent, le sujet est tabou. Un exemple ? Face aux critiques, le conglomérat zougais IMR Holding affirmait, en février 2022, s'être débarrassé de ses parts dans une mine de charbon exploitée sur l'île de Bornéo, avec des conséquences dramatiques pour la population et l'environnement. Notre enquête, entre l'Indonésie et la Suisse, révèle le tour de passe-passe auquel le groupe s'est livré pour échapper à ses responsabilités.

Mais pourquoi la Suisse refuse-t-elle toujours d'agir de manière responsable face aux abus perpétrés par ses multinationales ? Pourquoi une autorité de surveillance du secteur des matières premières – comme la ROHMA, l'instance imaginée par Public Eye en 2014 déjà – n'est-elle pas devenue réalité, notamment au vu des enjeux colossaux liés aux énergies fossiles et à la malédiction des ressources ?

Adapter ses habitudes de consommation ne suffira pas à empêcher les catastrophes climatiques. Des décisions politiques courageuses doivent impérativement être prises. Les élections fédérales se profilent, et notre Parlement va être remanié. Au lieu d'évaluer à la louche et d'un œil défaitiste les pronostics quant à la future composition de notre Assemblée fédérale, il faut se rendre aux urnes. C'est un geste individuel primordial pour faire enfin avancer les choses.

Danser et s'amuser comme l'UDC, c'est bien ; agir, c'est mieux ! Il est grand temps de mettre un terme à la grande fête des ennemis du climat.

Ariane Bahri, rédactrice magazine et publications

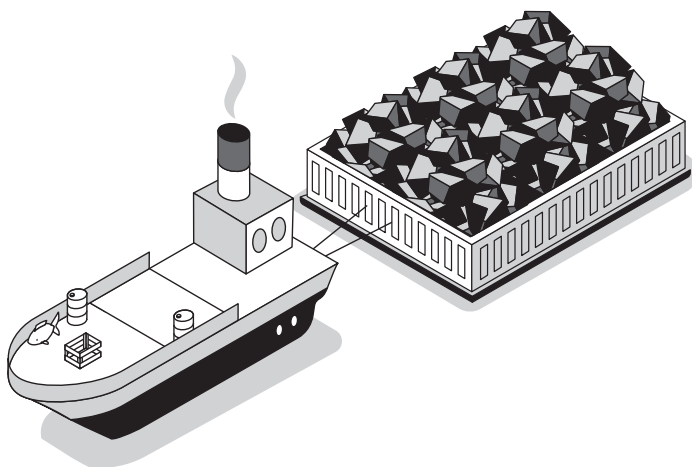


04 À Bornéo, les sales méthodes d'un groupe minier zougais

En une décennie, l'Indonésie a pu se hisser à la tête des exportateurs de charbon. Public Eye s'est rendue au cœur de la deuxième forêt tropicale mondiale, où un village d'autochtones dayaks se trouve, depuis 2019, aux prises avec une mine opérée pour le compte d'un conglomérat suisse.

17 À Zoug, le charbon est un sujet tabou

Selon l'avocat zougais Hans-Rudolf Wild, le groupe IMR qu'il préside a cédé la mine de charbon de Bornéo. Mais Public Eye a mené l'enquête et constaté qu'elle appartient toujours au réseau IMR.



20 Une autorité de surveillance du secteur des matières premières est plus nécessaire que jamais

La guerre en Ukraine met de plus en plus sous pression la place suisse du négoce de matières premières. Le Conseil fédéral se conforte dans sa passivité. Une autorité de surveillance du secteur des matières premières, comme la réclame Public Eye depuis 2014, est aujourd'hui fondamentale.

24 Des gifles pour intimider les ONG

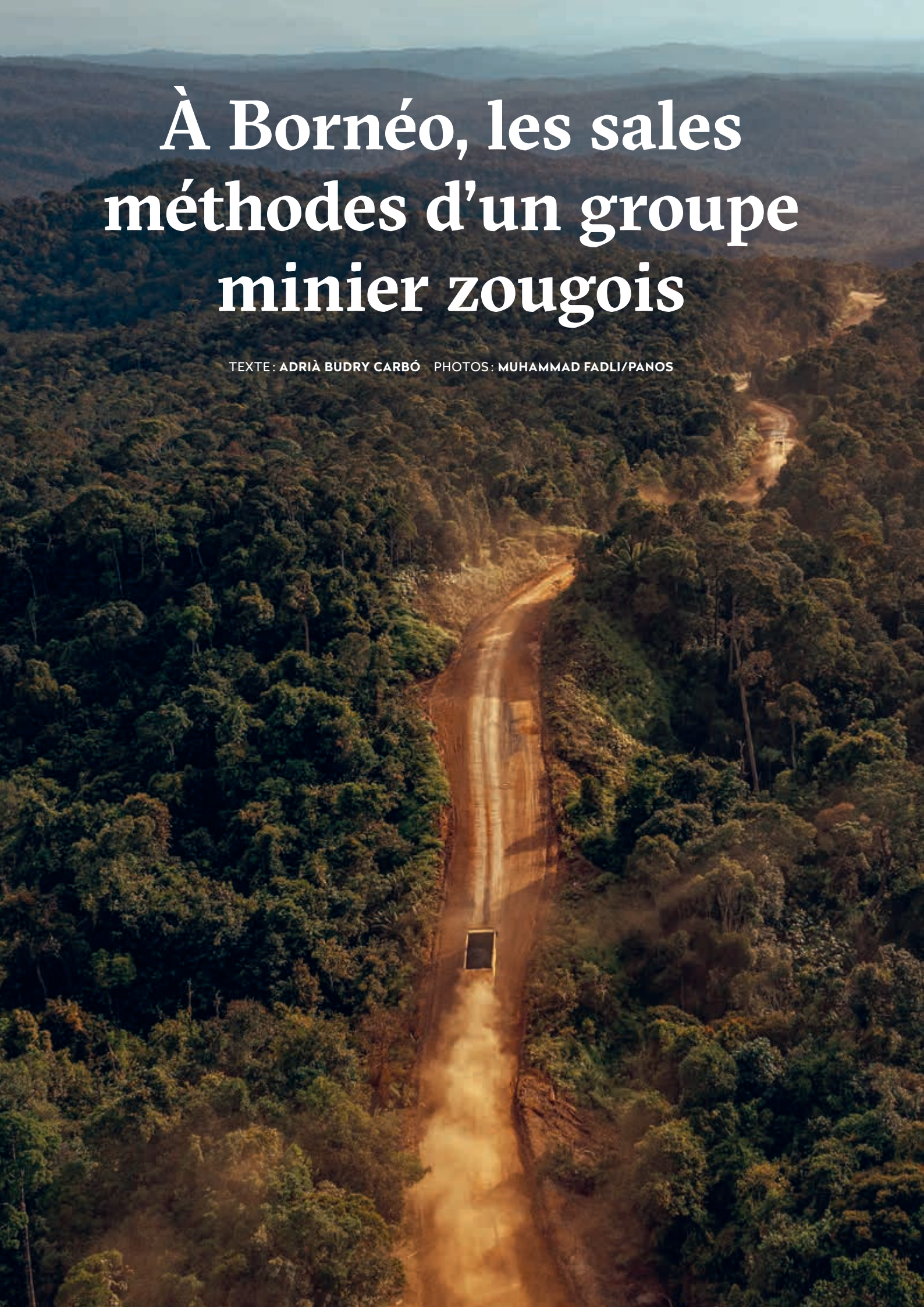
Les médias et organisations d'investigation sont de plus en plus souvent la cible de poursuites judiciaires visant à les intimider. Public Eye a cofondé une alliance pour s'opposer à cette pratique.

28 Victoire à Berne dans la lutte contre les pesticides dangereux

Les résidus de pesticides dont l'utilisation est interdite en Suisse ne devraient désormais plus être tolérés dans les importations. Les autorités ont trouvé des traces de telles substances dans plus d'un tiers des aliments importés qu'elles ont testés en 2021.

À Bornéo, les sales méthodes d'un groupe minier zougois

TEXTE : ADRIÀ BUDRY CARBÓ PHOTOS : MUHAMMAD FADLI/PANOS



Donnant carte blanche à l'industrie minière, l'Indonésie a pu se hisser, en une décennie, à la tête des exportateurs de charbon. Public Eye s'est rendue au cœur de la deuxième forêt tropicale mondiale, où un village d'autochtones dayaks se trouve, depuis 2019, aux prises avec une mine opérée pour le compte d'un conglomérat suisse. Accaparement des terres, contamination de l'air et de l'eau : le charbon est un roi partial et capricieux.

Sur le parvis vibrant de l'église, une cinquantaine de tongs et de sandales attendent patiemment leur propriétaire. En ce Vendredi saint, la petite communauté chrétienne de Tumbang Olong s'est rassemblée afin de prier pour la santé de l'un de ses membres absents. Sius est tombé subitement malade après une discussion houleuse avec les autorités locales concernant la mine de charbon adjacente à ce village, situé au cœur de la forêt tropicale de Bornéo.

Tumbang Olong. Son monument où passe l'équateur, ses deux sous-villages sobrement appelés Tumbang Olong I et Tumbang Olong II, et sa fratrie de politiciens à leur tête. Majoritairement peuplée d'autochtones dayaks, cette petite bourgade du Kalimantan (la partie indonésienne de l'île) était réputée paisible et éloignée de tout.

Mais depuis 2019, l'exploitation d'une mine de charbon, située à une vingtaine de kilomètres en amont, divise la communauté. Ses 900 habitant-e-s vivent désormais au rythme des excavatrices et des camions de la société Borneo Prima, qui opère pour le compte du conglomérat IMR Holding (voir page 17), domicilié à Zoug. Elle creuse une cicatrice de suie et de boue sur le crâne dégarni de la colline. Jusqu'à rendre malade la communauté.

Alors, au sortir de la messe pascale sur cette terre interconfessionnelle, l'arrivée de visiteurs chargés de questions ne passe pas inaperçue. Avec le soutien de l'ONG bâloise Bruno Manser Fonds, Public Eye et l'organisation environnementale indonésienne Walhi ont passé une semaine sur place pour enquêter sur les sales méthodes d'une mine suisse très envahissante.

La route de la suie

À Tumbang Olong, malgré le pinang colorant les gencives quand on l'a mâché et la douceur du thé qui rend la bouche pâteuse, les langues se délient vite dès que l'on évoque «BP», l'acronyme qui désigne ici Borneo Prima. Les bulldozers du groupe minier ont commencé par emporter les 300 hévéas de Monsieur Azis, «sans consultation ni préavis». Puis, ils se sont emparés de la parcelle

où repose l'âme de la tante de Dewi Sertika. La mine a fini par contaminer la source d'eau qui approvisionne toute la communauté : celle de Manan et Ilum, le premier couple installé dans le village.

La mine du groupe IMR produit 2,3 millions de tonnes de charbon par an, exclusivement transportées par camion sur une piste cahoteuse et accidentée de 140 kilomètres, jusqu'au terminal fluvial de Muara Laung. Depuis là, le charbon est convoyé sur de larges barges paresseuses le long du fleuve Barito, pour être expédié sur les marchés étrangers ou sur l'île de Java, où IMR possède une usine sidérurgique.

Mais avant cela, les poids lourds doivent traverser Tumbang Olong I. Un ballet incessant de dizaines de milliers de camions par an, qui déversent de-ci de-là des piles de charbon et lèvent des nuages de poussière. Quand il ne laisse pas des véhicules accidentés sur le chemin. Manan, l'ancien guide spirituel Damang de la communauté dayake, résume le sentiment ambiant : « On nous traite comme de la pelure de cacahuète. »

Des parias sur leur propre terre

Au sortir de l'église, Dewi Sertika a la tête pleine d'anecdotes : « Les autorités disent qu'il n'y a aucun problème. Mais le chef de Tumbang Olong II n'a pas osé boire mon eau. » Pour cette jeune mère, comme pour l'écrasante majorité de la communauté, les rivières restent la source d'eau pour tous les besoins de la vie quotidienne : consommation, hygiène personnelle, lessive et nettoyage. Depuis l'ouverture de la mine, c'est tout un mode de vie qu'il faut réinventer. En particulier lors de la saison des pluies, quand les eaux charrient le charbon et la poussière jusque dans les foyers, les poumons et les estomacs.

BP est engagée, depuis son installation, dans un bras de fer avec la communauté dayake. Faute de pouvoir contraindre le groupe minier à respecter l'environnement, cette dernière lui demande d'amener au moins l'eau potable à Tumbang Olong via un système de citernes. Les mineurs font la sourde oreille et IMR, la multinationale qui les emploie, s'est murée dans le silence depuis les premiers rapports critiques du Bruno Manser Fonds au début de 2022. De fait, BP ne semble réagir que lorsque les habitant-e-s organisent des blocages sur la route qui lui permet d'écouler son charbon. →



Mine de charbon appartenant à PT Borneo Prima dans le Kalimantan central, en Indonésie.

Dans son rapport d'impact environnemental que nous nous sommes procuré, produit et signé de la main de son directeur en janvier 2013, BP analyse minutieusement la démographie ainsi que le potentiel de conflits avec son voisinage. Alors que 68 % des membres de la communauté dépendent de l'agriculture pour survivre, et que les cours d'eau Murung et Barito sont utilisés pour « boire, se baigner et se laver », la société anticipe un « impact négatif significatif » sur la qualité de l'eau. La société promet l'installation d'un bassin de sédimentation afin de réduire l'érosion et limiter le drainage minier acide. Dix ans après l'écriture du rapport, nous n'en avons pas trouvé la moindre trace sur place. Plus étonnant encore : BP y reconnaît être sur le point d'opérer sur le territoire d'espèces protégées, comme le macaque à longue queue, le calao rhinocéros (une espèce d'oiseaux à grand bec surmonté d'un casque) ou le martin-pêcheur méninting. Mais aucune mesure n'est envisagée afin de préserver leur habitat, alors que la faune doit bénéficier normalement d'un programme de reforestation pendant et après les opérations minières.

De leur côté, les autorités locales ne semblent pas se soucier des statistiques sanitaires. En 2022, les maladies respiratoires ont représenté la première source de consultation au centre médical local, qui accueille les patient-e-s des cinq villages voisins de la mine, selon un rapport interne que nous avons pu consulter. Depuis l'ouverture de la mine en 2019, les statistiques ne cessent de se détériorer, et les problèmes respiratoires représentent désormais 30 % des consultations médicales. La cheffe de service n'y voit toutefois que les « effets du changement climatique », qui augmentent les précipitations. Et qu'importe si les habitant-e-s de Tumbang Olong I et II, les plus proches de la mine, sont surreprésenté-e-s dans les statistiques. « BP anticipe les problèmes liés à la poussière des camions en versant régulièrement de l'eau sur la route », justifie-t-elle dans une curieuse expertise médicale.

Les lignes de faille

La pollution de l'eau, de l'air et des cultures est un problème récurrent dans le Kalimantan, une région meurtrie par le commerce de bois, l'industrie de l'huile de palme et, désormais, les mines de charbon. Les équipes des ONG environnementalistes Jatam, basée à Jakarta, et Greenpeace ont effectué des dizaines de prélèvements dans les cours d'eau des régions minières. Les résultats sont désastreux. Dans près de deux tiers des échantillons prélevés par Jatam, l'eau contenait un taux d'aluminium supérieur à 0,5 ppm, nuisible à la culture du riz.

Contactée par Public Eye, l'ONG Jatam pointe le manque de réglementation et l'absence de volonté de l'État d'effectuer des contrôles. Alors que les concessions minières couvrent 10 % du territoire national, « il n'existe toujours aucune limite légale concernant la présence de métaux lourds comme l'aluminium », explique son porte-parole Ki Bagus Hadikusumo. « Et les standards sur l'acidité des cours d'eau sont trop bas et ne permettent pas de protéger l'agriculture et la pêche. » Soit les activités principales de ces communautés rurales.

Au cœur de Bornéo, la deuxième forêt tropicale au monde par sa superficie assure la survie d'un écosystème unique, avec plus de 6000 plantes endémiques et de nombreuses espèces menacées, comme l'orang-outan ou le singe gibbon. Les communautés dayakes y étaient majoritairement nomades et vivaient isolées. À la fin des années 1990, les futur-e-s habitant-e-s de Tumbang Olong se sont rapproché-e-s des voies de communication pour s'y établir, tout en conservant leurs traditions et une

→ Pour ses besoins quotidiens, Dewi Sertika s'approvisionne à la petite rivière derrière sa maison de Tumbang Olong. L'eau est parfois très sale, car la boue de la route se déverse directement dans la rivière.





Thomas Wanly est l'un des plus féroces opposants à la société opérant la mine de charbon. Le juriste dénonce plusieurs cas d'accaparement des terres dayakes.

culture de la transmission orale. L'environnementaliste et juriste dayak Thomas Wanly résume : « La division du territoire est marquée à l'œil nu par une ligne de crête ou des canaux naturels. Un grand arbre peut marquer la séparation entre deux propriétés. » L'arrivée des groupes miniers a fait basculer les communautés dans une autre réalité.

Collaborant au programme intergouvernemental Heart of Borneo, qui vise à préserver la biodiversité et les populations locales, Thomas Wanly accompagne cinq cas d'accaparement de terres par Borneo Prima. Son dernier dossier s'est soldé, en guise de compensation, par l'engagement de sa cliente comme cuisinière au sein des opérations minières. Mais le juriste continue à rouler son bout de rocher, malgré un récent AVC qui lui a paralysé une partie du corps. Car pour lui, le plus révoltant, c'est que la tradition orale dayake a constitué une « faille juridique » exploitée avec cynisme par Borneo Prima pour « prendre leurs terres ». En échange, les propriétaires

reçoivent parfois un dédommagement et une promesse d'emploi... qui ne se matérialise que rarement.

Public Eye a pu rencontrer plusieurs employé-e-s de BP, dont les noms ont été modifiés pour éviter les représailles. Anang (prénom modifié) a le cuir tanné et les avant-bras de ceux qui sont habitués à serrer des boulons. Comme une partie de la communauté, il a postulé chez BP, pour y gagner l'équivalent de 1 franc de l'heure. Moitié moins que chez la concurrence, selon Anang : « Le salaire n'est pas bon ici. On y travaille la cigarette au bec et sans ceinture de sécurité. Cette année, j'ai déjà vu une douzaine d'accidents avec fracture ou commotion. »

Malgré tout, ils sont encore nombreux à vouloir travailler pour BP. Raya, qui porte un uniforme usé, se dit « prêt à tout, même à ramasser les déchets pour y retourner. Mais ils m'ont dit que j'avais passé l'âge productif. » C'est le paradoxe minier. À Tumbang Olong, tout le monde s'accorde pour critiquer les externalités négatives qui vident les campagnes, mais la mine est la seule source d'emploi de la région. Selon nos estimations, BP emploie une quinzaine de personnes dayakes, soit à peine 5 % de sa main-d'œuvre. Dans son rapport d'impact environnemental de 2013, la société promettait d'atteindre 65 %. Du côté des huttes en bois de la communauté, la question des « promesses non tenues » du groupe minier revient en boucle.

Les sociétés suisses actives dans le pays pourraient par ailleurs bientôt être en mesure de contourner la justice indonésienne. Après l'accord de libre-échange signé en 2018 et validé par votation populaire en 2021, la Suisse a récemment conclu avec Jakarta un nouveau traité bilatéral d'investissement (TBI) visant à protéger les intérêts de ses entreprises, en leur permettant de contourner la justice nationale pour s'adresser directement à une cour privée. Ces droits ne sont assortis d'aucune obligation pour les investisseurs. La responsabilité de respecter les droits humains ainsi que les normes environnementales n'est pas stipulée de manière contraignante dans l'accord.

L'État invisible

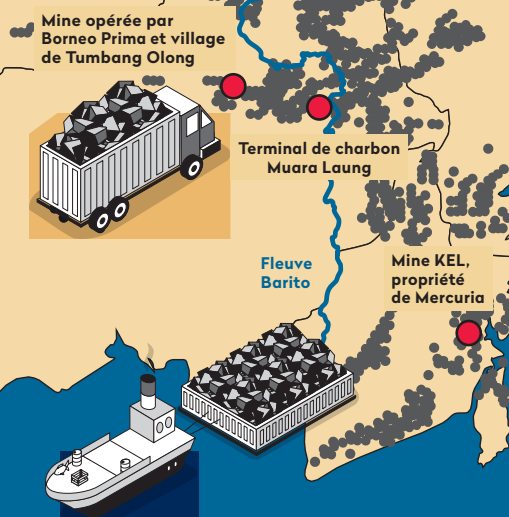
La stratégie de renoncement du Gouvernement indonésien détonne dans un pays habitué à tirer son destin par la bride. Que ce soit la proclamation d'indépendance au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, la création et l'imposition d'une langue nationale sur un territoire morcelé en 17 000 îles et quelque 700 langues ou la poursuite de grands projets démographiques (comme le programme étatique Transmigrasi et ses 2,5 millions de déplacé-e-s vers les îles les moins peuplées au début des années 1980) ou de sécurité alimentaire (Mega Rice ou plus récemment Food Estate).

Dans son rapport Hungry Coal, Jatam décrit un pays en conflit perpétuel entre les intérêts de l'industrie du charbon et la lutte pour assurer l'alimentation d'une

LES MINES DE CHARBON EN INDONÉSIE

Les 998 mines de charbon d'Indonésie sont très inégalement réparties dans les provinces du pays. La plupart des mines se trouvent au Kalimantan, la partie indonésienne de l'île de Bornéo.

- Emplacements des mines
- 1 Nombre d'emplacements par province



Le charbon est acheminé par camion jusqu'au terminal fluvial, puis transbordé sur des barges, pour finalement être transporté par la mer.

BORNÉO



Le terminal de charbon Muara Laung, au cœur de la forêt tropicale du Kalimantan.

population en pleine croissance – près de 300 millions de personnes en 2030. Les mines grignotent en effet les terres les plus fertiles, entrant – sur un territoire de plus en plus exigu – directement en concurrence avec la culture du riz, base de l'alimentation locale.

Porté par la libéralisation des investissements étrangers, puis par la décentralisation des procédures minières, qui octroie aux pouvoirs régionaux la compétence d'attribuer des concessions, le nombre de licences d'exploitation a explosé dans les années 2000. Une décennie plus tard, l'Indonésie est devenue le premier exportateur mondial de cette roche sédimentaire, devant l'Australie. Pour le seul charbon, 998 licences d'exploitation, couvrant plus de 9 millions d'hectares, sont aujourd'hui en vigueur, principalement au Kalimantan et à Sumatra; malgré une récente rationalisation de l'État central, qui a supprimé des centaines de licences non exploitées ou non viables.

En 2023, le ministre de l'Énergie et des Ressources minières anticipe une production de 695 millions de tonnes de charbon, dont les trois quarts sont destinés aux puissances régionales comme la Chine, l'Inde ou la Corée du Sud.

Grâce à ses kilomètres de côtes et ses longs fleuves, l'Indonésie n'a pas dû investir dans de coûteuses infrastructures, comme des voies ferroviaires modernes, pour exporter son charbon. Son industrie repose en grande partie sur une fourmilière de petites mines tournées vers la voie fluviale ou maritime la plus proche.

Un système qui a également « permis aux pouvoirs régionaux de s'enrichir au passage » via l'octroi de licences, soutient avec amertume Ki Bagus Hadikusumo, de l'ONG Jatam. Les élites politiques sont par ailleurs largement investies dans le secteur minier, y compris jusqu'au plus haut niveau. Deux fils du président Joko Widodo (surnommé « Jokowi ») ont été membres du



conseil d'administration d'une société minière active dans le charbon, et plusieurs de ses ministres en sont directement propriétaires. Le législatif n'échappe pas à cette emprise. Selon une analyse de Jatam, 55 % des membres du Parlement sont entrepreneurs, dont la moitié dans le secteur minier. Transparency International classe l'Indonésie à la 110^e place (sur 180) de son Indice de perception de la corruption. Près d'un tiers de la population dit avoir dû payer un pot-de-vin à un fonctionnaire au cours des douze derniers mois.

Les voix du développement

Issu d'une dynastie politique, Tarigan est à la tête de Tumbang Olong I depuis 17 ans. La route qui traverse le village a été construite quand il était enfant par une société d'exploitation forestière. Le jeune quadragénaire, qui achèvera son troisième et dernier mandat en 2025, reconnaît la difficulté de son rôle de médiateur entre la communauté et la

mine. S'il souligne la nécessité de poursuivre le développement économique afin de « renforcer la communauté », Tarigan émet des réserves quant à la possibilité de vivre « côte à côte » avec une « entreprise qui n'affiche aucune responsabilité sociale et environnementale ».

Son dilemme, c'est celui auquel est confrontée toute l'Indonésie, quatrième pays le plus peuplé au monde. Le président Jokowi se garde bien de critiquer l'extraction minière et ses dérivés. Élu en 2013 sur la promesse de maintenir un taux de croissance économique de 7 %, il n'a fait que renforcer la dépendance du pays envers le Roi charbon ; tant au niveau des exportations que de la consommation domestique d'électricité issue de la roche sédimentaire. La part du charbon dans le mix énergétique atteint aujourd'hui 60 %, et elle devrait continuer à progresser, portée par l'ouverture de mines ainsi que la construction de centrales thermiques, dans le cadre d'un vaste programme gouvernemental lancé en 2015. →



Nom de code : « 35 GW », comme la capacité additionnelle du réseau électrique, dont 20 gigawatts sont liés au charbon.

Preuve que le sujet met mal à l'aise, des officiels indonésiens ont bien voulu nous rencontrer, mais uniquement sous couvert d'anonymat. « Le charbon est un mal nécessaire afin de porter notre développement. C'est une énergie transitoire. » C'est le message officiel. Le pays s'accorde, comme l'Inde, jusqu'à 2060 pour atteindre le « net zéro », la neutralité en émissions carbone. Et jusqu'en 2037 pour sortir de la plus polluante des énergies fossiles, tout en continuant à multiplier les investissements dans ses infrastructures.

« L'Indonésie n'a aucun plan crédible de sortie du charbon », critique Isabella Suarez, ancienne collaboratrice du cabinet de recherche environnementaliste CREA. L'analyste, spécialiste de l'Asie du Sud-Est, pointe aussi le rôle de la Chine et ses 5,5 milliards de dollars investis dans de nouvelles centrales à charbon dans le cadre du projet de nouvelle route de la soie (*One Belt One Road*), lancé en 2013 afin de développer notamment les infrastructures en Asie et en Afrique. Pour Isabella Suarez, Pékin exporte peu à peu son industrie du charbon : « Malgré sa promesse de cesser de financer des centrales à charbon à l'étranger, la Chine est devenue l'un des principaux bailleurs de fonds des centrales captives [liées à des acteurs industriels ou commerciaux pour leur propre consommation d'énergie, n.d.l.r.] en Indonésie. »

Tout aussi inquiétante pour le climat : la question du nickel, essentiel à la fabrication des batteries électriques. Bien que ce métal permette à l'Indonésie, qui en regorge, de se profiler comme un acteur stratégique de la transition énergétique, son exploitation fait exploser l'empreinte carbone du pays. « Les processus industriels reposent entièrement sur des fonderies alimentées au charbon. Le paradoxe indonésien c'est qu'en augmentant les batteries électriques, on stimule la production de charbon », soutient Imam de l'ONG Jatam.

Les naufragés du charbon

Nulle autre province que le Kalimantan oriental ne témoigne aussi bien de cette course extractiviste. Les autorités locales y ont distribué plus de licences qu'aucune

autre : la région compte 319 mines de charbon. Lors des périodes de chute des cours, comme entre 2015 et 2020, les mineurs quittent simplement les lieux, sans reboucher leurs excavations ou clôturer le périmètre. Dans un paysage escarpé, les mines abandonnées forment d'immenses lacs gorgés d'eau de pluie. Autour de la ville de Samarinda, dont 80 % sont couverts par des concessions, 80 puits ont été laissés à l'abandon, selon une étude de Jatam datant de 2019.

L'affaire des mines abandonnées est loin d'être une anecdote paysagère. Selon Jatam, 34 enfants se sont noyé-e-s au cours des douze dernières années dans ces lacs artificiels aux falaises fragiles. Le réalisateur indonésien Dandhy Dwi Laksono a consacré un documentaire au charbon, ce fléau qui endeuille les villages. « La mort de ces enfants est encore considérée comme un événement malheureux, et non comme l'échec systématique d'une industrie de masse », dénonce-t-il. « Le gouvernement ne s'attaque pas au problème, car les politiques en font partie. » Mais grâce à son film – *Sexy Killers*, visionné 37 millions de fois –, les familles en deuil prennent peu à peu conscience qu'elles ne sont pas les « dernières victimes » de l'industrie du charbon.

Grâce à ses kilomètres de côtes et ses longs fleuves, l'Indonésie n'a pas dû investir dans de coûteuses infrastructures, comme des voies ferroviaires modernes, pour exporter son charbon. Son industrie repose en grande partie sur une fourmilière de petites mines tournées vers la voie fluviale ou maritime la plus proche.

Les sanctions contre le charbon russe et la consécutive remontée des cours ont également eu un effet inattendu sur la région. Comme dans le cas d'une mine laissée à l'abandon en 2013 par la société Caraka Mulia dans le Kalimantan oriental. Si le lac bleu qui s'y est formé est privilégié depuis lors par les touristes locaux avides de selfies – « N'y plongez pas », préviennent toutefois les commentaires de voyageurs sur Google Maps –, Public Eye a pu constater que les mineurs sont revenus dans la région. Alors que seuls quelques arbres avaient été plantés en guise de réhabilitation, les camions circulent à nouveau autour du lac bleu.

Mercuria, entre la transition et les affaires

Mercuria a, elle, tenu bon sur le charbon indonésien à la sortie du supercycle sur les cours des matières premières en 2015. « Quand les prix ont chuté, les mines locales ont fermé. Mais Mercuria a continué à opérer », confirme un vendeur de brochettes satay, qui semble bien informé des allées et venues des mineurs de la région du Kalimantan du Sud. →

← Dans un territoire morcelé, la plupart des mines indonésiennes se situent à proximité d'un cours d'eau. Le charbon est convoyé sur ce type de barges avant de rejoindre des centrales thermiques ou usines sidérurgiques.

← Le camp des travailleurs de Borneo Prima se situe à quelques dizaines de kilomètres de Tumbang Olong. Le site est en permanence congestionné par la vaste flotte de camions de la société minière.



Mercuria a racheté cette mine de charbon du Kalimantan du Sud. Après une décennie d'exploitation, la société genevoise assure qu'elle se trouve désormais en fin de vie. Sur place, on n'en est pas si sûr.

C'est dans cette province que l'on retrouve l'une des deux mines de charbon (l'autre étant en Afrique du Sud) de la plus genevoise des grandes multinationales des matières premières, Mercuria. Devant l'entrée de sa filiale Kalimantan Energi Lestari (PT KEL), opérant de jour comme de nuit depuis 2012, un employé s'étonne de voir une délégation helvético-indonésienne venue « faire du tourisme » devant une mine genevoise, dans une région qui ne figure pas forcément au menu des guides touristiques.

L'endroit – avec ses routes grignotées par l'érosion, ses montagnes de calcaire (karst) et ses mines souterraines opérées par des groupes chinois – vaut pourtant le détour. Sur le flanc sud-est, une longue rangée de palmiers à huile masque les 6000 hectares de concession de Mercuria, dont 1000 hectares opérés en ce moment. Production actuelle: 1,5 million de tonnes de charbon, lavées puis expédiées « jusqu'en Pologne », lance fièrement un employé. Il faut dire que la guerre en Ukraine et les sanctions consécutives sur le charbon russe ont fait exploser les cours, rendant le charbon plus profitable que jamais et ouvrant de nouvelles routes commerciales.

Devant les médias et lors des grands événements, Mercuria l'a toujours joué modeste sur le charbon. Au FT Global Commodities Summit de mars 2023, le sommet des matières premières de Lausanne, son patron Marco Dunand avait préféré minimiser le poids du charbon dans le résultat de Mercuria, plutôt connu comme négociant que groupe minier. « 3 % du chiffre d'affaires, ce n'est pas rien », l'avait tancé sur scène une journaliste du *Financial Times*, qui organise la rencontre. Sur demande de Public Eye, le groupe confirme une recette de 3,48 milliards de dollars (sur un chiffre d'affaires total de 174 milliards) pour la production et le négoce de charbon en 2022. Mercuria en a vendu environ 17 millions de tonnes.

Le géant genevois n'a toutefois pas souhaité ouvrir sa porte à Public Eye ni autoriser un entretien avec l'un-e de ses représentant-e-s. Mercuria se dit « engagée dans la décarbonation de l'économie » à travers ses investissements dans les énergies renouvelables. « En ce sens, il n'est pas nécessaire de mettre plus en avant la présence déjà limitée de Mercuria sur cette classe de produit [le charbon, n.d.l.r.] », estime un représentant du groupe.



Les mineurs de charbon ont, sans sommation, rasé les 300 arbres à caoutchouc d'Azis. Le gardien du camp forestier a finalement obtenu une indemnisation.

Par écrit, la multinationale rappelle toutefois que la roche sédimentaire représente toujours plus du tiers de l'énergie primaire produite dans le monde : « La sortie du charbon de l'équation énergétique doit s'envisager de manière ordonnée en s'assurant d'un bon équilibre offre/demande durant toute la période de transition. »

Chez KEL, Mercuria promet que les « opérations vont graduellement se réduire » après dix ans d'exploitation mais évoque aussi « un potentiel de ressources supplémentaires » qui « devrait encore faire l'objet d'études économiques de faisabilité ».

Ce n'est pas dans la région, où personne n'a entendu parler d'un plan de sortie ou de fin de vie de la mine, que l'on s'en plaindra. La société emploie actuellement quelque 180 personnes et n'accroîtra pas cette main-d'œuvre, assure Mercuria. « La reconversion des personnels sur place est un sujet prioritaire et la fin des opérations minières doit se programmer de manière à assurer une transition la plus souple possible vers des activités alternatives », insiste son représentant. Les salaires sont par ailleurs élevés, selon les standards régionaux. « Un conducteur de camion peut gagner jusqu'à 12 millions de

roupies par mois [730 francs] », confirme un tenancier. C'est trois fois le salaire minimum.

L'avenir de KEL semble plus incertain au siège genevois que sur place. Sur le site internet de Mercuria, la page faisant référence à ses mines de charbon a disparu après notre échange. Que la communauté locale se rassure : KEL publie encore des offres d'emploi.

« Tali asih », la charité minière

Une fourre marron manipulée nerveusement. Sur le devant de la pochette, Dewi Sertika a consciencieusement annoté en bahasa : « Cahier des charges avec BP (Borneo Prima). » Au fil de son récit, la jeune quadragénaire en extirpe les documents et certificats qui illustrent son propos. Comme si son existence et le sort de ses quatre enfants étaient tout contenus dans cette fourre.

Le premier document, c'est une lettre de reconnaissance de propriété d'une parcelle de 3 hectares. Désormais située dans la concession exploitée par la mine, elle a déjà permis à BP « d'extraire des tonnes de charbon », selon la Dayake. Après avoir fait des pieds et des mains à la mairie, Dewi Sertika a fini par obtenir la



Le *tokahan* de la tante de Dewi Sertika est situé dans le périmètre de la mine. Dans les croyances dayakes, c'est dans ces mâts sculptés que repose l'âme des défunt-e-s.

précieuse lettre. « Mais ils disent qu'elle n'a aucune valeur juridique », hasarde celle dont la sœur a également vu sa maison détruite par les bulldozers de BP.

Le deuxième, c'est un accord obtenu avec BP pour la pousser à déplacer le *tokahan* de sa tante, décédée l'année dernière dans le périmètre minier. Dans la tradition dayake, cette statue représente l'âme de la défunte, et les prestataires de BP n'ont pas osé y toucher de peur de s'attirer le mauvais œil.

Le troisième et dernier document est un contrat qui ne dit pas son nom. Il est daté du 20 janvier 2023 et les mots « *Tali asih* » y figurent en gras, soit – dans la conception indonésienne – une sorte de charité. En effet, en y lisant de plus près, BP résout le « problème » Dewi Sertika en lui échangeant ses 3 hectares contre une petite « donation », devisée à 10 millions de roupies l'unité (soit 607 francs). Elle l'assure pourtant : « Je n'avais pas conscience de vendre mes terres au moment de signer ce document. » La suite du texte stipule que Dewi Sertika et ses héritiers et héritières s'engagent à renoncer à poursuivre la société minière. « C'est une copie, BP a gardé

l'original », précise-t-elle, alors que ses enfants surveillent discrètement les visiteurs derrière le rideau du salon.

Plus « déçue que fâchée », Dewi Sertika se veut reconnaissante de l'argent tout de même déboursé par la société minière. Elle avoue pourtant ne pas comprendre l'attitude des autorités locales qui semblent, elles, plus soucieuses des intérêts des investisseurs miniers que de protéger la communauté.

Avant de s'éclipser pour aller chercher de l'eau à la rivière, elle glisse encore : « Le chef du village de Tumbang Olong II m'a même dit que nous devrions avoir honte de protester, nous qui utilisons la route de BP. » Les voies du développement sont décidément bien impénétrables. ■

Adrià Budry Carbó est journaliste d'investigation chez Public Eye. Il est spécialisé dans les matières premières.

Muhammad Fadli est photographe indépendant. Il est basé à Jakarta en Indonésie.

À Zoug, le charbon est un sujet tabou

L'avocat zougais Hans-Rudolf Wild avait affirmé que la société IMR Holding, qu'il préside, s'était débarrassée de la mine de charbon située en pleine forêt tropicale indonésienne. En réalité, Public Eye a découvert que les actions ont été transférées à une autre entité légale singapourienne, plus opaque, mais appartenant bien à la galaxie IMR.

ADRIÀ BUDRY CARBÓ

Il disait avoir vendu la mine de charbon. En février 2022, l'avocat zougais Hans-Rudolf Wild affirmait que le groupe dont il préside le conseil d'administration – IMR Holding, domicilié dans le même immeuble que son cabinet – s'était débarrassé de ses parts dans Borneo Prima. Cette société indonésienne exploite une mine qui produit plus de 2 millions de tonnes de charbon par an au cœur de la forêt tropicale de Bornéo. Une zone peuplée d'espèces et de plantes menacées que Jakarta s'était pourtant engagé, conjointement avec la Malaisie et Brunei, à protéger.

En réalité, sous la pression du Bruno Manser Fonds et des questions du média alémanique *SonntagsBlick*, IMR Holding a transféré ses 49 % de participations à une filiale du même groupe, IMR Asia Holding à Singapour, selon les données des registres du commerce indonésien et singapourien que Public Eye a pu consulter.

Contacté par Public Eye, Hans-Rudolf Wild se contente de confirmer le changement d'entité juridique, en refusant d'évoquer le pourquoi de la transaction, son timing ou l'éventuel montant de la vente. « D'autres informations dans ce contexte constituent des secrets d'affaires et nous ne voyons aucune raison de les divulguer. Une fois que IMR Holding AG a renoncé à sa participation dans PT Borneo Prima, il n'est plus de son ressort de répondre à vos questions », écrit le prolifique avocat, qui est administrateur, président ou directeur de 45 entreprises (selon le dernier pointage début juin 2023). Pas plus de « ressort » à Singapour, où il ne s'est trouvé personne pour répondre aux questions envoyées à l'adresse e-mail générale enquiries@imr-resources.com.

Étonnamment, la filiale IMR Metallurgical est enregistrée sur deux sites à Zoug. À la Dammstrasse 19, son adresse officielle où le groupe dispose encore de sa boîte aux lettres chez le cabinet d'avocat-e-s de Hans-Rudolf Wild, et à la Zugerstrasse 74 où est également enregistrée la holding mais où ne se trouve personne pour répondre à l'interphone. Seul point commun : les administrateurs d'IMR ont pris soin de poser un autocollant sur leurs boîtes aux lettres indiquant qu'ils ne souhaitent « pas de publicité ».

Refusant de répondre à une longue liste de questions sur l'impact environnemental de la mine de charbon ainsi que sur ses activités d'avocat d'affaires, Maître Wild souligne néanmoins que le groupe IMR, fondé en 2004, n'est pas une société boîte aux lettres puisqu'il compte, aux dires de la société, plus de 4000 employé-e-s sur différents sites à travers le monde, dont son centre de négoce zougais. « Vous savez comme nous que d'autres entreprises de matières premières beaucoup plus importantes, qui extraient elles-mêmes des matières premières dans le monde entier, ont leur siège en Suisse, et notamment à Zoug », plaide Hans-Rudolf Wild, du cabinet Schweiger, également ancien président du PLR de la ville de Zoug.

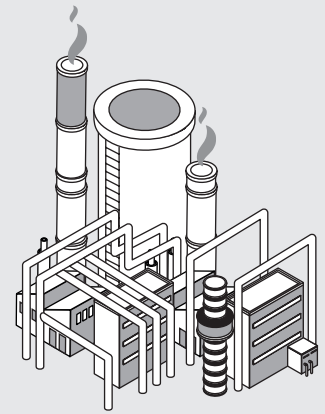
En Suisse, la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA) ne s'applique pas aux avocat-e-s, notaires, comptables et fiduciaires, ni aux prestataires de services aux trusts et aux sociétés pour leur travail de conseil en matière de création et d'administration de sociétés.

C'est peu dire que le cabinet Schweiger est spécialisé dans les structures complexes. Pas moins de 284 sociétés sont domiciliées à son adresse, parfois directement au nom de M^e Wild. Schweiger Law a été fondé en 1976 par un vétéran du PLR, Rolf Schweiger, qui a siégé au Conseil des États de 1998 à 2011. Le quotidien zurichois *Neue Zürcher Zeitung*, pourtant réputé proche des milieux économiques, a même qualifié de « farouche libéral » ce membre de longue date du conseil d'administration d'Economiesuisse.

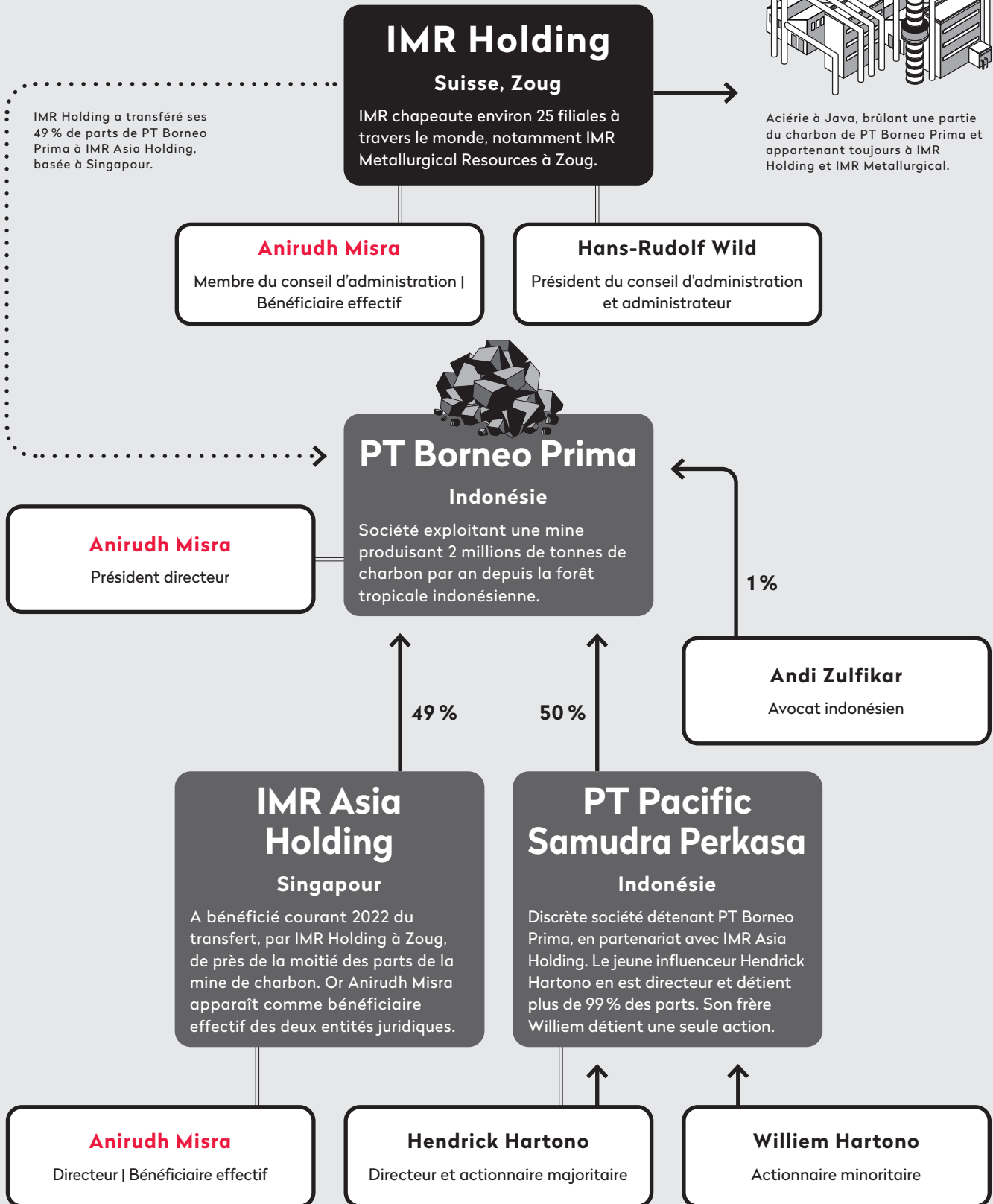
En Suisse, la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA) ne s'applique pas aux avocat-e-s, notaires, comptables et fiduciaires, ni aux prestataires de services aux trusts et aux sociétés pour leur travail de conseil en matière de création et d'administration de sociétés. Parmi ces cols blancs, on se retrouve parfois à jouer aux ingénieurs corporatistes, offrant aux client-e-s une palette de services

La galaxie IMR Holding

- Parts dans la société
- ⋯→ Ancienne participation en actions
- ==== Fonction



Acierie à Java, brûlant une partie du charbon de PT Borneo Prima et appartenant toujours à IMR Holding et IMR Metallurgical.



comprenant la création de structures complexes destinées à opacifier les flux et préserver l'anonymat des propriétaires effectifs, l'ouverture de comptes bancaires ou encore l'administration des avoirs. Certain-e-s avocat-e-s finissent même par défendre devant les tribunaux des sociétés créées et administrées par leurs propres soins.

Partenaire du cabinet d'avocats zougais Schweiger, Hans-Rudolf Wild est extrêmement bien connecté dans la cité et gère plusieurs mandats pour le compte des autorités locales ainsi que la correspondance de sociétés immobilières et actives dans les matières premières. Sur le site de son cabinet, il se définit comme un pragmatique, apprécié de ses client-e-s pour sa « grande capacité à identifier les problèmes » et les orienter vers des « solutions ».

Une galaxie pas si lointaine

À quel problème répondait la « solution » du transfert des parts dans la mine de charbon vers IMR Asia Holding? Celui qui est habilité à signer au nom du groupe n'en dira pas plus. À Zoug, IMR Holding – domiciliée à la Dammstrasse 19, tout comme son cabinet – regroupe quelque 25 filiales de la galaxie de cette multinationale active en Indonésie, mais aussi en Inde, au Mexique ou en Colombie. Avec ses filiales, IMR Holding contrôle une bonne partie de la chaîne de valeur, avec l'extraction minière, la transformation et le négoce. Le groupe est par ailleurs représenté, via des entités juridiques, dans une multitude de places financières, à Dubaï ou Pékin, en plus des susnommées Zoug et Singapour.

Preuve que le système tourne autour d'un même astre : l'aciérie qui brûle une partie du charbon de PT Borneo Prima est, elle, toujours en main d'IMR Holding à Zoug. Et le site internet de sa filiale IMR Metallurgical, également sous la présidence de M^e Wild, référence toujours la mine indonésienne parmi ses actifs.

Derrière cet enchevêtrement de sociétés regroupées sous des holdings, on retrouve toujours la figure de l'homme d'affaires Anirudh Misra. Il est actionnaire d'IMR Holding à Zoug et d'IMR Holding Asia à Singapour et est le président directeur de la société PT Borneo Prima qui exploite la mine de charbon.

C'est pour le compte de ce quinquagénaire, ancien du groupe indien Tata Steel, titulaire d'un passeport britannique et désormais domicilié en Irlande, que l'avocat Hans-Rudolf Wild administre les sociétés du groupe IMR. Anirudh Misra ne s'est d'ailleurs pas privé de faire affaire avec son ancien employeur Tata Steel. Dans un communiqué de 2018 et portant sur la cession d'une entité juridique, la filiale indienne ne faisait pas mystère sur les liens entre les différentes IMR : « IMR Asia Holding Pte Ltd, qui est une société du groupe IMR Metallurgical Resources AG (IMR), un groupe mondial de métallurgie et d'exploitation minière dont le siège est en Suisse. »



À Zoug, IMR Holding regroupe quelque 25 filiales de la galaxie de cette multinationale active en Indonésie, mais aussi en Inde, au Mexique ou en Colombie.

Un instagrammer bien influent

À Bornéo, IMR Holding s'était associée à une société locale nommée Pacific Samudra Perkasa, qui détient l'autre moitié de la mine de charbon (le 1% restant étant aux mains d'un avocat local). Les mouvements au sein de son actionnariat y sont également intrigants. Après la mort du patriarche Hery Gianto, en juin dernier, ses parts ont été réparties peu équitablement entre ses deux fils Hendrick (<99%) et l'aîné Williem Hartono, qui détient une seule action.

Hendrick Hartono, qui est désormais directeur de Pacific Samudra Perkasa, se définit professionnellement comme un « influenceur voyage ». Jusqu'à l'envoi de nos premières questions à PT Borneo Prima, son profil Instagram était librement accessible. Le jeune trentenaire y produit une imagerie soignée ; posant, la houppette gominée, devant la tour Eiffel ou dans de grands palaces, pour le plus grand plaisir de ses quelque 172 000 followers. La société de l'influenceur est, elle, dépourvue de site internet. ■



De par son rôle dans le négoce des matières premières, la Suisse alimente la malédiction des ressources.

© Pep Bonet/Noor/Keystone

Une autorité de surveillance du secteur suisse des matières premières est plus nécessaire que jamais

La guerre en Ukraine a mis en évidence l'importance de la place de négoce suisse. On connaît depuis des années les risques et les conséquences négatives du secteur des matières premières, et même le Conseil fédéral les reconnaît. Pourtant, rien ne bouge, alors que la pression internationale augmente. Une autorité de surveillance spécifique, telle que la réclame Public Eye depuis dix ans déjà, est aujourd'hui fondamentale.

ROBERT BACHMANN

Vous vous souvenez de la ROHMA ? Il y a bientôt dix ans, Public Eye lançait l'idée d'une autorité de surveillance du secteur des matières premières, et allait même jusqu'à la créer virtuellement dans le cadre d'une campagne politique. Le site web de cette instance spécialisée dans le négoce de matières premières, conçu sur le modèle de celui de l'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA), était alors si crédible que nous avons même reçu des candidatures spontanées. Sur la page d'accueil de rohma.ch, il est pourtant indiqué d'emblée que « la ROHMA est une autorité de surveillance fictive née du souhait de voir la Suisse prendre des mesures efficaces pour lutter contre la malédiction des ressources ».

Il est encore plus choquant aujourd'hui de constater que cet espoir ne s'est pas matérialisé. Si nous réclamions alors une autorité de surveillance du secteur, c'était avant tout pour souligner le rôle central des négociants suisses dans la malédiction des ressources, c'est-à-dire le fait que la plupart des pays riches en matières premières restent prisonniers d'une pauvreté extrême, qu'ils ne profitent pas des revenus générés par leur sous-sol et qu'ils sont en proie à une corruption endémique et des conflits armés.

La mission de cette autorité de surveillance serait de garantir que les entreprises mènent leurs affaires de manière plus transparente et qu'elles procèdent à des contrôles de diligence raisonnable tout au long de

leurs chaînes de valeur. Cela permettrait d'éviter le négoce de matières premières illégales ou illégitimes, qui occasionnent des violations de droits humains ou des dégradations environnementales. L'instance contrôlerait en outre que les sociétés honorent leurs devoirs en matière de transparence des paiements et des contrats, qu'elles respectent les sanctions internationales et qu'elles renoncent à l'optimisation fiscale agressive. Elle permettrait ainsi également de lutter contre la corruption qui gangrène le secteur des matières premières, et qui empêche de nombreux pays producteurs de percevoir une part équitable des richesses de leur sous-sol. Verser des pots-de-vin pour bénéficier d'un accès exclusif à des ressources minières est une pratique aussi vieille que le commerce lui-même.

Une longue série de scandales

On connaît depuis des années les risques et les impacts négatifs de la place suisse du négoce de matières premières; même le Conseil fédéral les reconnaît sur le principe. Mais trop peu de mesures sont prises pour y remédier. En 2013, l'exécutif helvétique a publié son rapport de base sur le secteur des matières premières, juste avant le lancement de notre campagne sur la ROHMA. Le gouvernement avait alors identifié quatre domaines dans lesquels les négociants étaient exposés à des risques ou en présentaient: les violations des droits humains et les atteintes à l'environnement, la fiscalité et les flux financiers illégitimes, la corruption et le blanchiment d'argent, et enfin les sanctions et les embargos. Les solutions miracles alors proposées: les mesures volontaires, les appels à l'éthique des entreprises et, comme si souvent en Suisse, l'autorégulation. Dans le secteur à risque qu'est le négoce des matières premières, une telle approche est loin d'être suffisante, comme le montrent les nombreux rapports que Public Eye a publiés depuis 2014 sur les scandales du secteur, dont voici une liste non exhaustive.

- **2014**: en Zambie, Glencore manipule sa comptabilité pour priver l'État de ses revenus générés par la mine de cuivre de Mopani.
- **2015**: un petit négociant en pétrole genevois s'enrichit dans une raffinerie en République du Congo, avec la complicité du fils du président.
- **2016**: «Dirty Diesel» – des négociants suisses en matières premières profitent intentionnellement de normes environnementales laxistes dans les pays d'Afrique de l'Ouest pour y vendre des carburants toxiques interdits depuis longtemps en Europe.
- **2017**: Gunvor verse des pots-de-vin et joue de son influence politique pour accéder au marché du pétrole en République du Congo.
- **2018**: Vitol s'octroie l'accès aux gisements de pétrole

du Kazakhstan par le biais d'une discrète joint-venture impliquant trois proches du gendre du président de l'époque.

- **2019**: dans le Soudan du Sud en guerre, Trafigura prête des dizaines de millions au gouvernement en guise de préfinancement pour des ventes de pétrole, et ce par le biais d'un intermédiaire qui a vendu des armes aux parties en conflit.
- **2020**: plus de 1,5 million d'enfants travaillent alors dans des conditions abusives sur les plantations de cacao. En Suisse, les fabricants de chocolat et négociants de cacao n'assument guère leurs responsabilités en matière de droits humains.
- **2021**: en Équateur, Gunvor récupère à vil prix des barils de brut venant de l'Amazonie. Le négociant genevois est à nouveau au cœur d'une grande affaire de corruption, sur laquelle enquête également le Ministère public de la Confédération en Suisse.
- **2022**: les négociants agricoles suisses sont propriétaires de plantations à travers le monde et sont responsables d'abus tels que des expulsions, des violations du droit du travail et la déforestation.
- **2023**: une mine de charbon exploitée en Indonésie pour le compte d'une holding basée à Zoug pollue l'air, l'eau et la terre de la population locale.

Laisser-faire politique

Depuis 2014, le Conseil fédéral n'a eu de cesse d'invoquer la responsabilisation des négociants en matières premières. Et à l'issue d'une longue campagne, une majorité de l'électorat suisse s'est même prononcée en faveur de l'initiative pour des multinationales responsables en novembre 2020. Le projet a échoué à réunir la majorité des cantons, mais les préoccupations politiques d'une grande partie de la population restent d'actualité. L'Union européenne a pris les devants et est sur le point d'adopter une loi sur la responsabilité des entreprises. Cette «Directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité» devrait entrer en vigueur au printemps 2024. La Suisse demeurera donc le seul pays d'Europe sans législation efficace sur la responsabilité des entreprises.

Les agissements des négociants en matières premières doivent faire l'objet d'une surveillance spécifique car leurs nombreuses infractions ont des conséquences dramatiques pour les populations concernées comme pour la réputation de la Suisse. Quelques petites avancées ont néanmoins pu être obtenues ces dernières années grâce à la pression du Parlement et de la société civile. Ainsi, en 2019, dans le cadre de la réforme du droit de la société anonyme, la Suisse a obligé les entreprises de matières premières à rendre compte de leurs paiements à des organismes publics. Cela ne s'applique toutefois qu'aux entreprises qui extraient elles-mêmes des matières premières, et exclut donc celles qui ne font que du

négoce alors qu'elles représentent la majorité du secteur. Le Conseil fédéral aurait certes le droit d'étendre cette transparence des paiements aux négociants, en adéquation avec les pratiques internationales, mais il n'a jusqu'à présent entrepris aucun effort dans ce sens. Une plus grande transparence des paiements serait toutefois une condition préalable pour savoir si des entreprises ont obtenu des licences d'exploitation avantageuses grâce au versement de pots-de-vin.

On connaît depuis des années les risques et les impacts négatifs de la place suisse du négoce de matières premières ; même le Conseil fédéral les reconnaît sur le principe. Mais trop peu de mesures sont prises pour y remédier.

En juin 2022, le Conseil fédéral a en outre promis d'améliorer les données statistiques sur le négoce des matières premières. Il avouait ainsi qu'il n'existait pas de chiffres fiables sur des aspects importants tels que l'importance économique de la branche (qui représente désormais environ 10 % du produit intérieur brut) ou les produits négociés. On ne sait pas encore comment les données statistiques seront collectées à l'avenir ni si cela permettra réellement d'améliorer la transparence. La mise en œuvre de cette mesure a été renvoyée aux calendes grecques : plus d'un an après son annonce, le Conseil fédéral reste muet sur la manière dont il entend résoudre le problème des données statistiques et sur la date à laquelle il prévoit de s'y atteler.

Guerre et climat

Ces dernières années, deux risques importants sont venus s'ajouter à ceux déjà officiellement reconnus dans le secteur en 2014 : l'impact du négoce de combustibles fossiles sur le climat et le financement indirect de l'attaque russe contre l'Ukraine via la place suisse des matières premières.

En fin d'année dernière, Public Eye a illustré les conséquences sur le climat en prenant pour exemple le charbon : les plus de 500 millions de tonnes vendues chaque année par des entreprises domiciliées en Suisse représentent 40 % du commerce mondial du charbon. Les émissions de CO₂ générées tout au long de cette chaîne de valeur dépassent les émissions annuelles des États-Unis. Bien que l'on sache éperdument à quel point les combustibles fossiles, et notamment le charbon, sont néfastes pour le climat, les négociants tentent de s'accrocher le plus longtemps possible à cette activité lucrative.

L'année dernière, le volume de charbon consommé n'a jamais été aussi important dans toute l'histoire de l'humanité. Glencore a réalisé plus de 50 % de son résultat annuel (avant impôts et autres prélèvements) grâce à

son activité charbon. Si l'on ajoute le pétrole, on dépasse même les 70 %. Et contrairement à toutes les promesses faites dans ses beaux prospectus, le géant zougois des matières premières ne prévoit pas de mettre un terme à ce business juteux dans un avenir proche. Sans réglementation imposée par l'État, les multinationales n'abandonneront pas leurs activités polluantes avec les combustibles fossiles aussi rapidement qu'il le faudrait pour atteindre les objectifs climatiques internationaux.

L'attaque russe contre l'Ukraine a bouleversé le négoce de matières premières. La Russie est l'un des plus grands exportateurs mondiaux de gaz naturel, de pétrole, de charbon et d'or, et elle domine les échanges mondiaux de blé avec une part de marché de 21 %. Dans le négoce, les entreprises suisses jouent un rôle de premier plan. En raison des sanctions des États-Unis et de l'UE, que la Suisse a reprises, le commerce de charbon et d'or russes est désormais totalement interdit. Celui du pétrole est soumis à des réglementations strictes et ce secteur, qui manquait déjà de transparence, est donc désormais complètement opaque. Des informations claires sur les prix, les flux commerciaux, les entreprises et leurs bénéficiaires – les ayants droit économiques – ne peuvent être obtenues qu'au prix d'un énorme effort et sont même souvent inaccessibles. Et ce pas seulement pour une organisation comme Public Eye, mais aussi pour les autorités à Berne qui devraient pourtant surveiller et faire respecter les sanctions.

Combien de temps la Suisse pourra-t-elle encore faire la sourde oreille ?

La politique de l'autruche menée par l'oasis réglementaire qu'est la Suisse suscite de plus en plus de critiques sur notre sol comme à l'étranger. L'année prochaine, cela fera dix ans que nous avons lancé l'idée de la ROHMA. Le fait que le Conseil fédéral et le Parlement n'aient pris aucune véritable mesure législative depuis lors est vu d'un œil suspect à l'international. Et certaines juridictions passent à l'action : en 2022, Glencore a plaidé coupable de corruption dans des procédures pénales aux États-Unis et au Royaume-Uni et a dû payer des amendes de plusieurs milliards de dollars. L'ampleur des pratiques de corruption a dû être si généralisée que le Département de la justice des États-Unis a fait surveiller, pendant trois ans, l'application des conditions qu'il avait imposées au service juridique interne du groupe zougois ainsi que sa gestion des risques. Selon le procureur fédéral de New York Damian Williams, qui a dirigé la procédure : « En fait, Glencore a versé des pots-de-vin pour gagner de l'argent – des centaines de millions de dollars US. Et cela a été fait avec l'accord et même avec les encouragements de la haute direction du groupe. » Un État étranger surveillera donc la plus grande multinationale suisse de matières premières



Le site web de l'instance fictive ROHMA imaginée par Public Eye.

jusqu'en 2025. Et qu'en est-il en Suisse ? Une procédure judiciaire, ouverte en juin 2020, pour des faits de corruption en République démocratique du Congo dénoncés par Public Eye, est toujours en cours.

La Suisse est également surveillée pour sa mise en œuvre des sanctions contre le commerce de pétrole russe, dont 50 à 60 % était encore assuré par des entreprises helvétiques jusqu'en février 2022. Depuis l'entrée en vigueur des sanctions, de nombreux rapports présentent la manière dont les négociants en pétrole exploitent les failles et les subtilités juridiques pour poursuivre discrètement leurs activités. Ils cherchent ainsi à minimiser les risques pour leur réputation : aucune entreprise ne veut être associée à la Russie, mais elles ne veulent pas non plus abandonner complètement cette activité lucrative. Tout porte à croire que des affaires sont conclues sans respecter les sanctions.

Ces soupçons ont aussi attiré l'attention des autorités des États-Unis, qui ont abordé le sujet fin juillet 2023 à Genève lors d'une rencontre avec Suissenégoce, l'association professionnelle des négociants en matières premières (anciennement connue sous l'acronyme STSA). En Suisse, c'est le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) qui est chargé des sanctions ; or il est également responsable de la promotion économique. Ces deux missions ne sont-elles pas contradictoires ?

Et maintenant ?

Il est aujourd'hui plus nécessaire que jamais de mettre en place une autorité de surveillance des négociants en matières premières, dont les activités ont non seulement des conséquences énormes pour l'humanité et la nature, mais aussi d'importantes répercussions géopolitiques. C'est pourquoi les Vert-e-s ont déposé au Parlement une motion en ce sens en juin 2022, quatre mois après le début de l'invasion russe de l'Ukraine. Celle-ci a toutefois été clairement rejetée par le Conseil national : l'UDC et le PLR s'y sont opposés en bloc, tout comme le Groupe du Centre, à l'exception du PEV et de quelques voix isolées. Le PS a également déposé une motion similaire l'année dernière, mais elle n'a pas encore été soumise au vote.

Puis, fin juin 2023, une majorité de la Commission de politique extérieure du Conseil national s'est tout de même prononcée en faveur d'un réexamen de l'application des sanctions contre la Russie dans le secteur des matières premières. Seule l'UDC s'y est opposée. Si le postulat est confirmé par le Conseil national, le Conseil fédéral devra examiner si les sanctions sont respectées dans le secteur des matières premières et comment leur application peut éventuellement être améliorée. Pour Public Eye, il est clair que la ROHMA doit faire partie de la solution. ■



Des gifles pour intimider les ONG

Basé sur l'anglais « *slap* », qui signifie « gifle », l'acronyme SLAPP est depuis peu employé pour qualifier des poursuites judiciaires abusives visant à intimider les organisations non gouvernementales et les médias. Public Eye s'oppose à la multiplication de ces procédures-bâillons et s'engage dans l'« Alliance suisse contre les SLAPP », qu'elle a cofondée.

ROMEO REGENASS

Les organisations comme Public Eye qui mènent des enquêtes pour défendre les droits humains ou protéger l'environnement sont aujourd'hui confrontées à un nombre croissant de poursuites ou de menaces. Contrairement aux plaintes traditionnelles pour atteinte à la personnalité, ces démarches visent le plus souvent à intimider les personnes concernées et non à remporter le procès.

Ces actions abusives sont appelées SLAPP, pour *strategic lawsuits against public participation* – en français « poursuites stratégiques contre la mobilisation publique », ou plus souvent « procédures-bâillons ». Elles sont initiées par des entreprises financièrement puissantes ou des personnes fortunées et souvent politiquement exposées. Ce moyen de pression stratégique vise à faire taire les

critiques et à empêcher les dénonciations. Il vise à réduire au silence les voix critiques et à faire pression sur le plan financier ; il peut conduire à l'autocensure, surtout pour les petites organisations.

En tant qu'organisation qui enquête avec ténacité pour dévoiler des pratiques commerciales illégales et illégitimes qui nuisent aux populations d'autres pays, Public Eye est une cible privilégiée pour les procédures-bâillons. Les courriers d'avocat-e-s menaçant de lourdes procédures judiciaires font malheureusement partie de notre travail depuis longtemps et de telles actions doivent être prises en considération dans nos calculs pour la planification et la réalisation de nos enquêtes. D'innombrables heures, des nuits blanches et d'énormes ressources financières doivent ainsi être consacrées à la défense de notre droit à faire notre travail de vigilance en tant que membre de la société civile. Et cette mobilisation de ressources n'est pas pour déplaire aux initiateurs de procédures-bâillons.

Lors de notre assemblée générale en juin 2023, nous avons révélé qu'une multinationale des matières premières menaçait de réclamer à Public Eye 1,8 million de francs de dommages et intérêts au motif que nous aurions émis des critiques à son encontre et porté atteinte à ses droits de la personnalité. Pour l'avocat de Public Eye Raphaël Mahaim, également conseiller national (les Vert-e-s), réclamer d'une ONG une somme aussi colossale est disproportionnée, et il y voit une procédure-bâillon : « De telles plaintes n'ont pas pour principal objectif de défendre les droits de la personnalité. Ce que veulent les plaignants, c'est que l'on renonce à une publication, que l'on en retire des éléments ou que l'on repousse sa date de sortie. C'est une démarche stratégique pour intimider une ONG. »

En 2017, Public Eye avait déjà été confrontée à une plainte pour atteinte à la personnalité. Celle-ci paraissait étrange à plus d'un titre : la plaignante était une Égyptienne démunie qui aurait alors fait appel à un avocat bâlois proche du groupe pharmaceutique Roche (voir page 27).

250 publications à supprimer

Les derniers rebondissements de l'affaire du Bruno Manser Fonds (BMF) montrent que nous ne sommes pas les seul-e-s concerné-e-s et que cette pratique est en fait systématique. Dans le combat qu'il mène depuis des années pour se défendre face à la puissante famille malaisienne Taib, dont les entreprises sont responsables de la déforestation d'une grande partie de la forêt tropicale de l'État du Sarawak, le BMF a remporté une importante victoire d'étape en juillet 2022 : le Ministère public de Bâle a classé la procédure pénale contre l'ONG et son directeur Lukas Straumann, car il estime que toutes les accusations sont infondées. Mais une procédure

au civil est encore en cours, dans laquelle la famille Taib exige que le BMF supprime 250 rapports et documents publiés sur une période de dix ans. Ce combat a déjà coûté à l'organisation « une somme avoisinant les 500 000 francs ». Pour un résultat encore incertain.

« De telles plaintes n'ont pas pour principal objectif de défendre les droits de la personnalité. Ce que veulent les plaignants, c'est que l'on renonce à une publication, que l'on en retire des éléments ou que l'on repousse sa date de sortie. C'est une démarche stratégique pour intimider une ONG. » Raphaël Mahaim, avocat

Une enquête réalisée en 2022 par l'EPER montre que les plaintes et les menaces contre les ONG ont fortement augmenté en Suisse ces dernières années. L'organisation a interrogé onze ONG helvétiques qui publient des rapports et effectuent des recherches sur le comportement des entreprises dans les domaines des droits humains, de l'environnement et de la corruption. Public Eye avait participé à l'enquête mais n'a finalement pas été prise en compte car le nombre élevé de procédures aurait, selon l'EPER, faussé le résultat.

Six ONG concernées sur onze interrogées

Même sans Public Eye, les résultats en disent long : en 2022, six des onze ONG suisses interrogées avaient déjà fait l'objet de plaintes déposées par des multinationales et des personnes exposées politiquement. Sur un total de douze plaintes, onze ont été déposées depuis 2018. À cela s'ajoutent 19 menaces telles que des lettres recommandées évoquant des « démarches judiciaires ».

En voici deux exemples :

- Après la publication de l'étude « La face cachée du commerce de l'or » par l'organisation Swissaid, la raffinerie d'or tessinoise Valcambi a poursuivi l'ONG au civil et l'un de ses collaborateurs au pénal. Valcambi n'a pas apprécié que Swissaid révèle de nombreuses incohérences dans le commerce de l'or provenant de zones de conflit. Même le président de l'Association suisse des métaux précieux a critiqué Valcambi pour ses pratiques commerciales après la publication de l'étude de Swissaid.
- Lors de la publication d'un livre de l'ONG Multiwatch, mettant en lumière des activités secrètes de Glencore dans le domaine des matières premières, le groupe milliardaire a exigé une adaptation de certains contenus et que la mention « *Drecksgeschäfte* » (sales affaires) soit retirée du titre. Face à cette menace de procédure-bâillon, Multiwatch s'est déclarée prête à cor-

riger les éventuelles « erreurs » et « contre-vérités » contenues dans le livre mais a toutefois demandé à Glencore de les énoncer par écrit. À ce jour, le groupe n'a toujours pas donné suite à cette demande.

Ces deux cas montrent clairement que les plaintes et les menaces limitent la marge de manœuvre des ONG, et que les procédures-bâillons entravent le travail de défense des droits humains. C'est pourquoi l'« Alliance suisse contre les SLAPP » a été créée cet été et s'est constituée en association (voir encadré ci-contre).

Obstruction de certains États membres de l'UE

Il y a un an et demi, les autorités politiques européennes avaient déjà estimé qu'il fallait agir : le 27 avril 2022, la Commission européenne a proposé une directive visant à mieux protéger les personnes qui défendent les droits humains. Celle-ci prévoit que les tribunaux puissent rejeter rapidement des procédures judiciaires infondées engagées contre des journalistes et personnes défendant les droits humains. En outre, la directive demande aux États membres de prendre des mesures de protection contre les procédures-bâillons. La position commune publiée par les États membres de l'UE début juin 2023 risque toutefois d'édulcorer la directive, comme le craint la Coalition contre les SLAPP en Europe.

En tant qu'organisation qui enquête avec ténacité pour dévoiler des pratiques commerciales illégales et illégitimes qui nuisent aux populations d'autres pays, Public Eye est une cible privilégiée pour les procédures-bâillons.

En Suisse, Raphaël Mahaim a voulu, par le biais d'une initiative parlementaire déposée en 2022, créer une base légale pour mieux réglementer l'action contre les procédures-bâillons. Mais le Conseil national a rejeté son initiative en mars 2023. La raison invoquée : il n'y aurait pas de SLAPP en Suisse.

« Dans ce pays, il y a toujours eu une forte tendance à protéger davantage les intérêts des entreprises et des individus plutôt que l'intérêt général, qui est considéré comme moins important », a déclaré M^e Mahaim lors de l'assemblée générale de Public Eye en juin. « C'est très suisse et assez inquiétant dans le contexte des SLAPP. » ■

Le but de l'« Alliance suisse contre les SLAPP »

L'« Alliance suisse contre les SLAPP » formule ainsi son objectif : l'association met en réseau les ONG et autres acteurs de la société civile visés par des procédures-bâillons, organise des formations internes et encourage l'échange d'expériences dans la réaction face aux SLAPP.

Elle informe le public et les pouvoirs politiques au sujet des procédures-bâillons. L'association publie des études à ce sujet et organise des événements publics. En outre, elle soutient les organisations visées par de telles procédures en leur fournissant des conseils et, dans certains cas, des contributions financières. Un fonds de soutien de 100 000 francs permet à l'alliance de débloquer rapidement et sans bureaucratie jusqu'à 15 000 francs. L'association ne poursuit aucun objectif commercial et n'a pas de but lucratif. Son comité est bénévole.

Les procédures-bâillons menacent de plus en plus la démocratie en Europe

Depuis 2019, la Coalition contre les SLAPP en Europe (CASE) répertorie et analyse les cas de procédures-bâillons. Son rapport 2023 fait le point sur la situation dans 35 pays, dont la Géorgie et la Grèce qui comptent un nombre très alarmant d'actions en justice identifiées comme des procédures-bâillons. La base de données de CASE est passée de 570 cas en 2022 à plus de 820 en 2023. La valeur médiane des dommages-intérêts réclamés s'élève à 15 150 euros. Comme en Suisse, les principales cibles sont les journalistes, les médias, les activistes et les ONG.

Ce rapport vise à alimenter les débats sur la nécessité d'édicter une législation solide. Durant l'été, le Parlement européen s'est d'ailleurs prononcé en faveur d'un renforcement de la protection contre les poursuites abusives et infondées visant à réduire au silence. La présidente, Roberta Metsola, a déclaré : « Le journalisme demande du courage, mais les journalistes ne devraient pas être forcés d'être courageux pour pratiquer leur métier. Le Parlement européen protégera toujours ceux qui recherchent la vérité, et défendra notre droit démocratique à l'information. »

L'affaire Roche contre Public Eye

En 2017, personne en Suisse ne parlait encore de procédures-bâillons mais le principe existait déjà à l'époque : un avocat bâlois proche du groupe Roche avait accusé Public Eye d'atteinte aux droits de la personnalité. En lien avec la publication d'un rapport de 60 pages sur les essais cliniques en Égypte, qui traitait du non-respect des normes éthiques internationales dans les essais de médicaments, l'avocat avait demandé au tribunal d'interdire à Public Eye d'utiliser dans le rapport, ou en relation avec celui-ci, le nom ou l'image d'une participante aux tests que nous avons interrogée. Le courrier adressé au tribunal affirmait que c'était la patiente elle-même qui aurait mandaté l'avocat.

Le jour même, le tribunal régional de Berne-Mittelland décidait, sous peine d'une amende de 10 000 francs, d'interdire l'utilisation de l'image et du nom de la participante. Public Eye avait dix jours pour se prononcer sur les accusations. Nous avons alors retiré le nom de la patiente, anonymisé ses photos et remis le rapport en ligne dès le lendemain.

Il est ressorti de la requête du tribunal que la patiente, qui avait fait part à Public Eye de douleurs difficilement supportables et d'effets secondaires graves liés au médicament anticancéreux testé, avait reçu en novembre 2016 la visite d'une délégation de neuf personnes de Roche, dont certaines étaient même venues de Suisse. Pour la patiente, dont la vie dépendait de sa participation à cet essai clinique, cette rencontre n'a pas dû être très agréable. C'est ce même jour qu'elle a signé une procuration à un avocat qu'elle n'avait jamais rencontré de sa vie, et à qui elle n'avait même jamais parlé.

Début février 2017, le tribunal rejetait la plainte dans son intégralité. Des enregistrements audio et les déclarations écrites de la journaliste et du photographe qui avaient rencontré la patiente pour les besoins de l'enquête ont permis de démontrer au tribunal, de manière crédible, que la patiente avait donné son consentement à la publication de son nom et de ses photos dans le rapport. Les 1400 francs de frais de justice ont alors été mis à la charge de la patiente, démunie, qui a en outre dû s'acquitter de près de 6000 francs de frais d'avocat. Roche a affirmé auprès de plusieurs médias que l'entreprise n'avait payé aucun frais d'avocat pour la patiente. « Un particulier » aurait avancé les frais de justice, a déclaré l'avocat bâlois dans le quotidien *La Liberté*. Dans un courrier envoyé à Public Eye, celui-ci prétend que sa cliente n'aurait pas fait appel du jugement « pour des raisons financières ».

Ce n'est qu'en mars 2017 qu'un membre de l'organisation partenaire de Public Eye en Égypte a finalement réussi à reprendre contact avec la patiente. Cette dernière a alors affirmé qu'elle ne savait pas qu'un avocat la représentait en Suisse. Elle n'avait même jamais entendu son nom. Tout ce qu'elle savait, c'est que Roche lui avait demandé de signer un document. Pour l'organisation égyptienne, il est clair que la patiente avait besoin de ces médicaments qu'elle ne pouvait pas payer elle-même, et qu'elle était donc soumise à une forte pression. En apprenant que l'avocat avait perdu le procès, elle s'est empressée de demander si cela signifiait que Roche allait arrêter de lui envoyer ses médicaments.



Le rapport d'enquête de Public Eye sur les essais cliniques en Égypte.

Victoire à Berne : les aliments importés ne devront désormais plus contenir de résidus de pesticides interdits

Mi-juin, le Parlement a donné un mandat clair au Conseil fédéral en approuvant une motion de Christine Badertscher : à l'avenir, les résidus de pesticides dont l'utilisation est interdite en Suisse ne devront plus être tolérés dans les importations. De récentes recherches de Public Eye ont montré que les autorités avaient trouvé des traces de tels pesticides dans plus d'un tiers des aliments importés qu'elles ont testés en 2021.

CARLA HOINKES

Chaque année, 385 millions de personnes sont victimes d'une intoxication aux pesticides, selon les estimations d'une récente étude citée par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Maux de tête, irritations cutanées ou nausées, les symptômes peuvent même aller jusqu'à de graves lésions d'organes, et des milliers de personnes en meurent chaque année. Dans la majorité des cas, cela concerne la main-d'œuvre agricole des pays à faible ou moyen revenu, où les quantités de pesticides utilisées ont fortement augmenté ces vingt dernières années, comme au Brésil (+ 340 %) ou au Bangladesh (+ 390 %). De plus, les contrôles et réglementations sont souvent insuffisants pour protéger la santé du personnel agricole.

C'est justement le cas dans des pays tels que la Turquie, l'Inde, la Thaïlande, l'Ouganda, le Brésil ou le Maroc, où sont utilisés un nombre particulièrement élevé de pesticides qui ont déjà été interdits en Suisse et dans l'Union européenne (UE) en raison des risques qu'ils présentent pour la santé ou l'environnement. Or ces substances sont souvent vendues par des fabricants basés dans l'UE ou en Suisse, comme le géant bâlois de l'agrochimie Syngenta. Elles sont en outre utilisées dans la production de fruits exotiques, d'épices, de légumes et d'autres aliments destinés à l'importation en Europe et en Suisse.

Comme l'a montré, en mai dernier, notre analyse des données de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), des résidus de 57 pesticides interdits ont été détectés en 2021 dans des denrées alimentaires importées en Suisse depuis des pays hors UE. Parmi les aliments testés par les autorités sur la base « d'une suspicion ou d'un risque », plus d'un tiers contenaient des traces d'un ou plusieurs de ces pesticides.

Il y a trois ans, nous avons déjà constaté qu'en 2017, environ un produit alimentaire importé sur dix testés (et un sur cinq provenant de l'extérieur de l'UE) contenait de tels résidus. Depuis lors, la proportion d'aliments contaminés a considérablement augmenté. Cela s'explique notamment par le fait qu'en Suisse, de nombreux pesticides extrêmement dangereux ont été retirés du marché depuis 2018. Parmi eux, les néonicotinoïdes (tueurs d'abeilles) imidaclopride, thiaméthoxame et clothianidine, l'insecticide chlorpyrifos, interdit en Suisse depuis 2020 car suspecté de provoquer des lésions cérébrales et des troubles du développement chez les enfants, ou encore le fongicide chlorothalonil, classé comme cancérigène présumé, dont les produits de dégradation se sont accumulés dans les eaux souterraines en Suisse. Toutes ces substances faisaient partie des plus fréquemment détectées dans les aliments importés en 2021 (voir texte et graphiques pages 31 à 33).

Le Parlement veut une tolérance zéro systématique pour les résidus de pesticides interdits

En fait, la loi interdit depuis longtemps les résidus de ces pesticides. Dans l'UE comme en Suisse, leur présence ne doit pas dépasser 0,01 mg/kg. Pourtant, des valeurs limites parfois nettement plus élevées, appelées « tolérances d'importation », ont fréquemment été acceptées pour de nombreuses substances problématiques. Selon le Conseil fédéral, obtenir ce type de dérogation était possible tant que « la consommation des denrées alimentaires traitées avec [le] produit » ne présentait « aucun risque pour la santé ». En revanche, les risques pour les agriculteurs et agricultrices, les populations



et l'environnement dans les pays où les aliments sont cultivés n'entraient pas en ligne de compte.

Le Parlement juge désormais cette situation inacceptable. Déjà à l'été 2022, le Conseil national a adopté – par 120 voix contre 63 – une motion de Christine Badertscher (les Vert-e-s) demandant une tolérance zéro pour tous les résidus de pesticides interdits afin de protéger la santé humaine et l'environnement. Les tolérances d'importation accordées par la Confédération ne mettent pas seulement en danger l'environnement et les utilisateurs et utilisatrices dans les pays tiers, mais elles créent aussi « des inégalités de traitement pour les exploitations agricoles suisses » qui se passent déjà de ces produits, comme l'explique Christine Badertscher dans son intervention. Sa motion a notamment reçu le soutien de nombreuses organisations de producteurs ainsi que de l'Union suisse des paysans. Avant que le Conseil des États ne se prononce sur le texte en juin 2023, les associations ont adressé à ses membres une lettre indiquant que « ces produits peuvent induire parfois de graves intoxications chez les agriculteurs de pays tiers » et soulignant que la Suisse devrait aussi être « consciente de sa responsabilité vis-à-vis d'autres pays ». La Fédération romande des consommateurs (FRC) a également estimé que le Conseil fédéral ne devrait plus tolérer ces résidus s'il entend promouvoir une consommation plus durable.

Le Conseil des États s'est finalement laissé convaincre à une courte majorité : le 15 juin, la Chambre

haute a approuvé la motion. Le Conseil fédéral doit désormais élaborer une réglementation correspondante.

L'adoption de la motion est un premier pas important dans la lutte contre le commerce international de pesticides extrêmement dangereux déjà interdits en Suisse. En introduisant une tolérance zéro systématique pour les résidus de ces substances dans les importations, la Suisse incite à ce que celles-ci ne soient plus utilisées dans la production de denrées alimentaires dans les pays tiers. De plus, elle peut jouer un rôle de précurseur en Europe. De son côté, la Commission européenne a aussi reconnu le problème et veut également revoir les limites maximales de résidus pour les pesticides interdits dans l'UE. Elle souhaite désormais prendre en compte des aspects tels que « l'impact environnemental global ». Elle reconnaît que les néonicotinoïdes « contribuent à la mortalité des abeilles dans le monde entier » et a donc déjà adopté une tolérance zéro pour le thiaméthoxame et la clothianidine.

Stopper le cycle toxique des pesticides

Outre les importations, il est désormais urgent de mieux réglementer les exportations. Car les pesticides interdits sont souvent produits en Europe, d'où ils sont exportés, avant que des traces ne nous reviennent dans les aliments que nous importons. Comme l'ont récemment révélé Public Eye et Unearthed (la cellule enquête de Greenpeace UK), les fabricants de pesticides ont notamment exporté plus de 13 000 tonnes de néonicotinoïdes depuis l'UE rien qu'en 2021. Le numéro un de ce

Bonne nouvelle : la Belgique met fin aux exportations de pesticides dangereux

Le 23 juin 2023, le Gouvernement belge a adopté un décret interdisant l'exportation de pesticides et de certains autres produits chimiques dont l'utilisation est interdite au sein de l'Union européenne (UE) pour des raisons environnementales ou sanitaires. Public Eye et Unearthed avaient déjà révélé en 2020 que la Belgique jouait un rôle important dans l'exportation de ces pesticides hors de l'UE. Un an plus tard, nous avons montré que la Belgique était le plus grand exportateur de néonicotinoïdes (« tueurs d'abeilles ») : en quatre mois seulement, le pays a expédié en 2021 des pesticides contenant plus de 300 tonnes de ces insecticides, en majorité vers le Brésil. Syngenta était de loin le plus gros exportateur. Ces révélations ont fait grand bruit dans les médias belges et ont poussé le gouvernement à annoncer l'élaboration d'un projet de loi en 2022 pour mettre fin à ces exportations. « Si ces produits sont aujourd'hui interdits sur le marché européen, c'est précisément parce que leur usage est très nocif sur la triple santé : humaine, animale et environnementale », a déclaré la ministre belge de l'Environnement Zakia Khattabi lors de l'annonce de l'interdiction. « Il va de soi que ce qui n'est pas bon ici ne l'est pas ailleurs ! », a-t-elle ajouté.

D'autres pays vont aussi de l'avant. En France, une interdiction d'exporter des pesticides interdits est déjà en vigueur depuis 2022, et l'Allemagne est en train d'élaborer une loi similaire. Toutefois, les réglementations adoptées et prévues présentent certaines lacunes et failles. Les fabricants de pesticides ont contourné l'interdiction en France en exportant depuis d'autres pays. Seule une interdiction totale d'exporter depuis toute l'Europe, y compris des pays non-membres de l'UE comme la Suisse, pourrait remédier à ce type de manigance. La Commission européenne vient de conclure une consultation publique à ce sujet – à laquelle ont participé 2668 organisations et individus de l'UE et du monde entier – et prévoit d'élaborer d'ici à la fin de l'année une proposition de loi pour l'UE.

commerce était le groupe suisse Syngenta, qui a exporté à lui seul plus de 10 000 tonnes de thiaméthoxame depuis l'UE, principalement vers le Brésil.

Après les révélations indiquant il y a quelques années que Syngenta exportait également des pesticides interdits depuis la Suisse – dont l'insecticide profénofos qui est aujourd'hui détecté dans des aliments importés –, le Conseil fédéral avait décidé en automne 2020 de renforcer les dispositions relatives aux pesticides interdits dans notre pays et d'interdire purement et simplement l'exportation de cinq substances, dont le profénofos. Cette réglementation, en vigueur depuis 2021, présente toutefois des lacunes et ne concerne pas de nombreux pesticides récemment interdits chez nous. Des documents administratifs analysés par Public Eye montrent qu'au moins 65 tonnes de produits contenant du thiaméthoxame ont transité par la Suisse en 2021. Comme cette substance n'est pas soumise à une obligation de déclaration d'exportation auprès de l'Office fédéral de l'environnement et qu'elle échappe à tout contrôle, il n'est cependant pas possible d'en déterminer la quantité exportée depuis la Suisse. C'est également le cas de plusieurs dizaines d'autres substances interdites, dont le chlorothalonil, un fongicide qui a été banni en Suisse et dans l'UE il y a trois ans et qui menace aujourd'hui l'approvisionnement en eau potable au Costa Rica (voir le numéro de juin 2023 du magazine de Public Eye).

En mars dernier, le ministre de l'Environnement Albert Rösti a déclaré au Conseil des États que la Suisse souhaitait « en principe » également « interdire l'exportation de ces substances quand elles menacent l'environnement ou la santé humaine ». Jusqu'à présent, il n'a toutefois pas traduit ses paroles en actes. Il serait pourtant grand temps que la Suisse, hôte du plus grand fabricant de pesticides au monde, Syngenta, stoppe enfin non seulement les importations via les denrées alimentaires, mais aussi les exportations de tous les pesticides interdits sur son sol pour des raisons environnementales ou sanitaires. La Belgique a récemment pris une mesure en ce sens (voir encadré ci-contre). ■

Pour Public Eye, **Carla Hoinkes** passe au crible les activités internationales des multinationales agricoles suisses.



Le boomerang toxique des pesticides interdits

En 2021, plus d'un tiers des échantillons d'aliments importés de pays hors de l'UE et analysés par les autorités contenaient des résidus de pesticides interdits en Suisse, comme l'a montré notre analyse de données inédites. Comme la Confédération tolérait des limites élevées pour de nombreux pesticides interdits, la présence de la plupart de ces résidus était considérée comme légale. Le Parlement veut maintenant remédier à cette situation et demande au Conseil fédéral d'appliquer systématiquement la tolérance zéro.

CARLA HOINKES

D'après les données de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), des résidus de 57 pesticides bannis sur le sol suisse ont été détectés dans des denrées alimentaires importées en Suisse depuis des pays hors de l'Union européenne (UE). Il s'agit des résultats d'analyses réalisées en 2021 par les autorités cantonales sur la base de suspicions ou de risques et communiquées à l'OSAV. Près de la moitié des 1419 échantillons contrôlés provenaient de pays de l'UE. Si ces échantillons ne présentaient presque aucun résidu de pesticides interdits, plus d'un tiers (35 %) des 737 denrées alimentaires provenant de pays hors de l'UE contenaient de telles substances. Des résidus de plusieurs pesticides interdits ont été trouvés dans plus

de la moitié (56 %) des épices, herbes culinaires et légumes et fruits testés. Un échantillon d'épices venues de Thaïlande présentait même des résidus de 18 substances différentes. La proportion d'échantillons contenant des pesticides interdits était la plus élevée pour les épices et les pois (51 %) ainsi que les poivrons et les piments (50 %, voir graphique 1, page 32).

Dans la plupart des échantillons, les valeurs limites actuellement en vigueur n'étaient pas dépassées. Les substances en question sont particulièrement problématiques pour l'environnement et la santé des utilisateurs et utilisatrices dans les pays tiers, qui sont directement exposé-e-s aux pesticides dans le cadre de la production des aliments. →

DE NOMBREUX RÉSIDUS DE PESTICIDES DANS LES HERBES, FRUITS ET LÉGUMES IMPORTÉS

Public Eye a analysé les résultats de tests effectués par les cantons (« sur la base d'une suspicion ou d'un risque ») en 2021 sur des aliments importés de pays hors Union européenne (UE): 255 des 737 échantillons contenaient des résidus de pesticides interdits en Suisse. Les cantons avaient communiqué les données à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV).

1. Épices, pois, poivrons et piments en tête de liste

60 % des analyses positives concernaient les cinq groupes de produits ci-dessous.

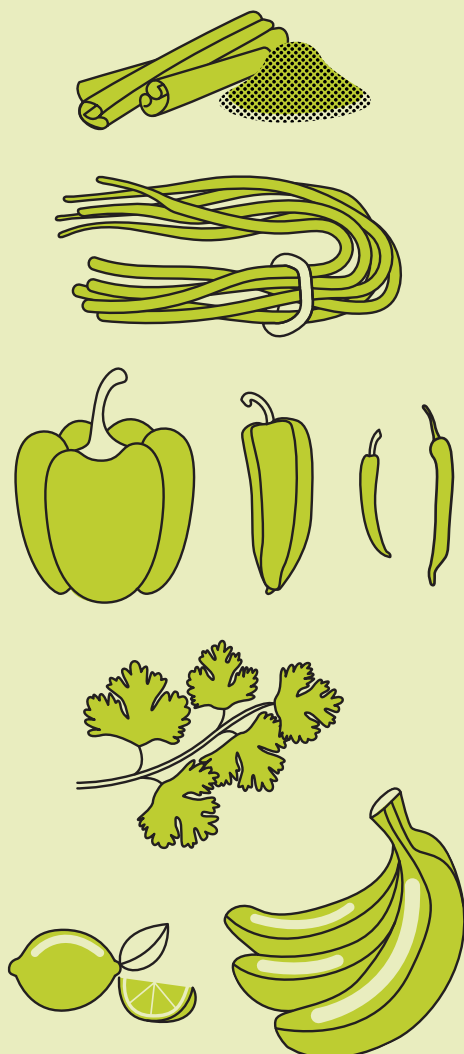
Produits	Échantillons contrôlés	Échantillons contenant des pesticides interdits
Épices	55	51%
Pois	51	51%
Poivrons et piments	44	50%
Herbes aromatiques fraîches	53	45%
Fruits exotiques, dont bananes	115	43%

2. Les aliments en provenance d'Inde sont les plus souvent contaminés

Plus de 50 % des échantillons provenant d'Inde contenaient des pesticides interdits.

Pays*	Échantillons contrôlés	Échantillons contenant des pesticides interdits
Inde	57	50,9%
Sri Lanka	30	46,7%
Brésil	35	45,7%
Turquie	64	45,3%
Chine	59	44,1%
Thaïlande	117	36,8%
Maroc	37	35,1%
Vietnam	48	31,3%

* Les pays où moins de 30 analyses ont été réalisées ont été ignorés.



3. Les douze substances interdites le plus souvent détectées

Substance	Nombre d'échantillons	Raison de l'interdiction dans l'UE et en Suisse
Carbendazime*	85	<ul style="list-style-type: none"> • Mutagène • Toxique pour la reproduction • Toxique pour les organismes aquatiques
Imidaclopride	67	<ul style="list-style-type: none"> • Risque élevé pour les abeilles
Chlorpyrifos	58	<ul style="list-style-type: none"> • Effets néfastes sur le développement neurologique des enfants • Toxique pour la reproduction • Potentiel génotoxique
Thiaméthoxame	38	<ul style="list-style-type: none"> • Risque élevé pour les abeilles
Clothianidine	37	<ul style="list-style-type: none"> • Risque élevé pour les abeilles
Bifenthrine	30	<ul style="list-style-type: none"> • Risque élevé pour les abeilles
Fipronil	17	<ul style="list-style-type: none"> • Risque élevé pour les abeilles
Thiaclopride	16	<ul style="list-style-type: none"> • Toxique pour la reproduction • Pollution des eaux souterraines
Propiconazole	16	<ul style="list-style-type: none"> • Toxique pour la reproduction • Pollution des eaux souterraines
Chlorothalonil	16	<ul style="list-style-type: none"> • Cancérogène • Pollution des eaux souterraines
Carbofuran	15	<ul style="list-style-type: none"> • Risque pour les consommateurs et consommatrices, en particulier pour les groupes vulnérables comme les enfants
Profénofos*	15	<ul style="list-style-type: none"> • Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation et par contact cutané • Toxique pour les organismes aquatiques

* Pour ces substances, il n'existe pas de décision formelle d'interdiction par la Commission européenne. Classement conforme à la classification et l'étiquetage harmonisés de l'UE.



Parmi les aliments contrôlés en Suisse, les denrées provenant d'Inde sont celles qui présentent le plus souvent des résidus de pesticides interdits. Ici, un agriculteur du Rajasthan récolte de la coriandre.

De graves conséquences pour la santé

Selon les autorités européennes, plus de la moitié des douze substances les plus fréquemment détectées présentent des risques aigus ou chroniques pour la santé humaine (voir graphique 3, page 32). Dans de nombreux pays d'où proviennent les aliments importés contaminés, dont l'Inde, le Brésil, la Turquie ou la Thaïlande, les intoxications aux pesticides sont un problème répandu.

En Inde, près de 145 millions de personnes sont victimes chaque année d'au moins un empoisonnement aux pesticides, selon une estimation tirée de la méta-analyse citée par le PNUE. En 2021, les autorités indiennes ont enregistré près de 35 000 décès liés à des empoisonnements aux pesticides. Les spécialistes estiment par ailleurs que les cas non recensés sont extrêmement nombreux. Certaines substances interdites chez nous, notamment des insecticides extrêmement dangereux comme le chlorpyrifos ou le profénofos, jouent souvent un rôle dans ces décès. Des résidus de ces deux insecticides ont souvent été détectés dans les épices et légumes en provenance d'Inde. Au total, plus de la moitié des échantillons indiens contrôlés contenaient des pesticides interdits (voir graphique 2, page 32).

Des résidus ont également été détectés dans 37 % des denrées alimentaires contrôlées en provenance de Thaïlande, notamment des herbes aromatiques ou divers légumes. Des études indiquent un taux élevé de pesticides dans l'organisme des personnes qui vivent et travaillent dans les régions agricoles du pays. Le gouvernement a récemment décidé d'interdire les deux pesti-

cides extrêmement dangereux chlorpyrifos et paraquat, et ne tolère plus aucun résidu de ces substances dans les aliments commercialisés dans le pays.

Près de la moitié des échantillons provenant de Turquie contenaient des substances interdites, tout comme les bananes et d'autres fruits exotiques en provenance du Brésil, d'Équateur et de Colombie. En Amérique latine, les personnes qui travaillent dans les plantations de fruits ou vivent à proximité sont particulièrement exposées à ces substances, avec des conséquences dramatiques pour leur santé, comme l'ont montré nos recherches de 2020 dans des bananeraies en Équateur. La situation est similaire dans les zones rurales du Brésil, où de nombreuses études indiquent un lien entre l'exposition répétée à des pesticides extrêmement dangereux et des problèmes de santé, avec des cas d'infertilité, de fausses couches, de malformations, de cancers ou encore de problèmes neurologiques ou hormonaux.

Les tueurs d'abeilles

Dans le « top 12 » figurent aussi cinq insecticides bannis des champs suisses et européens en raison des risques qu'ils présentent pour les pollinisateurs, dont les néonicotinoïdes imidaclopride, thiaméthoxame et clothianidine. Des traces de ces « tueurs d'abeilles » ont souvent été trouvées dans des aliments importés de régions essentielles pour la biodiversité mondiale telles que l'Asie du Sud-Est, le Sri Lanka ou la Turquie, et où leur utilisation est particulièrement problématique. ■



Le mot du moment

Un autre regard sur l'actualité de Public Eye

Quand elles se trouvent le dos au mur face à des révélations qui les dérangent, certaines multinationales ou grandes fortunes n'hésitent pas à brandir le glaive de la justice pour faire taire les voix critiques. Leur objectif n'est même pas d'avoir gain de cause devant les tribunaux mais seulement de bomber le torse pour faire peur aux ONG et journalistes qui s'entêtent à faire la lumière sur des activités qu'elles aimeraient garder secrètes. Plutôt que de mettre de l'ordre dans leurs affaires, elles préfèrent donc profiter de leur colossale force de frappe financière pour intimider leurs adversaires en les plaçant sur le banc des accusés. Il faut reconnaître que renverser ainsi les rôles est au moins aussi culotté que malin.

De telles procédures fantoches sont parfois appelées « poursuites stratégiques contre la mobilisation publique », traduction de l'anglais *strategic lawsuits against public participation*. Cette dénomination astucieuse a pour acronyme SLAPP, qui évoque le mot « *slap* », signifiant « gifle ». Toujours à l'affût d'innovations lexicales pour lutter contre l'anglicisation galopante, les linguistes du Québec proposent BIPP, pour « bâillon imposé à la parole publique », qui est calqué sur l'onomatopée de

Procédure-
bâillon



la censure : le « bip ». Au-delà de l'ingéniosité de cette trouvaille, on soulignera sa pertinence puisqu'on parle bien là d'une tentative de censure plutôt que d'une réprimande. Comme il semble peu probable que cette forme passe dans le langage courant et que l'on puisse bientôt dire « Public Eye s'est encore fait bipper », on retiendra plutôt l'expression « procédure-bâillon », qui paraît pour l'instant la plus parlante, si j'ose dire.

Quelle que soit l'appellation qu'on leur préfère, ces manœuvres sont de plus en plus souvent employées pour dissuader les curieux, et le travail de Public Eye semble heurter les susceptibilités puisqu'on a récemment tenté à plusieurs reprises de nous museler de la sorte. Attaquer plutôt que réfuter les critiques : n'est-ce pas un bel aveu de culpabilité ?

MAXIME FERRÉOL

Pétrole amazonien : lanceur d'alerte assassiné en Équateur

Syndicaliste, journaliste puis politicien, Fernando Villavicencio a été assassiné le 9 août 2023 alors qu'il se trouvait en pleine campagne présidentielle. Il avait notamment révélé une grande trame corrompue autour de l'attribution de barils de pétrole à des sociétés étrangères.

ADRIÀ BUDRY CARBÓ

Fernando Villavicencio aura passé sa vie à dénoncer la corruption. Une vie qui s'est brusquement arrêtée le 9 août dernier à la sortie d'un meeting politique à Quito. Assassiné en pleine rue, apparemment par une bande de *sicarios* (ou tueurs à gage) colombiens, le candidat à la présidentielle, âgé de 59 ans, avait eu le temps de se faire beaucoup d'ennemis. Les élites corrompues, les narco-

trafiquants ou les multinationales du pétrole : Fernando Villavicencio ne renonçait à aucun combat.

Public Eye l'avait rencontré au printemps 2021, juste avant son élection en tant que sénateur. Il se disait conscient des risques qu'il prenait et désamorçait toute situation par son sens de l'humour. Il avait notamment pointé la responsabilité de Petrochina et du Genevois Gunvor, parmi d'autres négociants, dans un scandale de corruption qui privait l'État équatorien de ses revenus pétroliers. Une procédure judiciaire est toujours en cours en Suisse.

Fernando Villavicencio avait commencé sa carrière comme syndicaliste au sein de la société d'État Petroecuador, avant de devenir journaliste d'investigation puis politicien. Il n'a jamais cessé de dénoncer la corruption et les petits arrangements des puissants. Nos pensées vont à sa famille et à ses proches.





25 104 signatures contre le commerce climaticide de charbon depuis la Suisse

23.2027. C'est le numéro que les Services du Parlement ont donné à la pétition « Crise climatique : la Suisse doit cesser le commerce de charbon », que Public Eye a remise à la Chancellerie fédérale le 27 juin 2023. Un total de 25 104 personnes demandent au Conseil fédéral et au Parlement de mettre un terme au commerce de cette source d'énergie climaticide.

Aujourd'hui, les entreprises suisses négocient 40 % du charbon mondial et en extraient plus de 500 millions de tonnes par an. Leurs émissions indirectes de CO₂ sont donc supérieures aux émissions annuelles des États-Unis. Les signataires exigent de la Suisse qu'elle reconnaisse cet angle mort de sa politique climatique et qu'elle mette un terme au commerce de charbon d'ici à 2030.

Le charbon est la source d'énergie la plus polluante au monde. Pourtant, en dépit des objectifs de réduction fixés par l'Accord de Paris, il est en plein essor : en 2022, plus de 8 milliards de tonnes ont été extraites, soit plus que jamais dans toute l'histoire de l'humanité. Fin 2022, Public Eye révélait que la Suisse comptait 245 sociétés actives dans le charbon. Les négociants en matières premières installés à Genève, Zoug et Lugano ont réalisé des bénéfiques records l'an dernier. Les banques suisses tirent également leur épingle du jeu : entre 2016 et septembre 2022, elles ont prêté pas moins de 3,15 milliards de dollars US à l'industrie helvétique du charbon. Aux côtés de Credit Suisse et UBS, on note aussi la participation de banques cantonales (Zurich, Vaud et Genève) et de la Banque nationale suisse.

Par sa position dominante dans le secteur du charbon, la Suisse dispose d'un important levier dans le domaine de la politique climatique. En 2021, lors de la Conférence sur le climat de Glasgow, les États se sont prononcés en faveur d'une réduction progressive du charbon au niveau mondial et la Suisse s'est même engagée en faveur d'une sortie totale. Afin d'assumer leurs responsabilités, les autorités helvétiques devraient prendre des mesures pour un abandon complet de ce business climaticide.

Soutenir une cause qui vous tient à cœur : un testament en faveur de Public Eye

Qu'est-ce qui pousse une personne à transmettre son patrimoine à des organisations et des projets d'utilité publique après son vivant ? Les motivations peuvent être très diverses, et très personnelles. C'est parfois en parlant que l'on peut réaliser ce qui nous tient à cœur et ce que l'on veut léguer. Nous en discutons volontiers avec vous.

N'oublier rien ni personne

Personne ne peut décider de vos dernières volontés à votre place. Mais en l'absence de testament, c'est toujours l'ordre de succession légal qui s'applique. Dans ce cas, l'État a défini précisément l'ordre et la proportion dans lesquels l'héritage est transmis. Cela vous permet-il de pourvoir aux besoins de toutes les personnes qui vous sont chères ou certaines sont-elles exclues ? Qu'en est-il des enfants de votre partenaire, des enfants placé-e-s ou des partenaires non marié-e-s ? Ou encore des proches que vous souhaitez remercier ou des personnes dont vous vous êtes occupé-e ? Depuis 2023, les parts réservataires pour les héritiers légaux sont plus basses et la quotité disponible plus élevée ; ce qui vous donne une plus grande marge de manœuvre.

Un testament permet de clarifier les choses

Un testament permet de prendre tout le monde en compte : la famille, les proches et les connaissances, tout comme les organisations d'utilité publique. Cela permet de répartir équitablement son patrimoine et de s'engager à long terme, en soutenant par exemple Public Eye. Chaque legs, quel qu'en soit le montant, nous permet de poursuivre notre engagement pour un monde plus juste et solidaire, tout en préservant notre indépendance politique et financière.

Si vous avez des questions sur votre planification successorale et sur la manière dont vous pouvez soutenir Public Eye, Aline von Mühlennen se fera un plaisir d'y répondre : 021 620 06 11, aline.vonmuehlennen@publiceye.ch



Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur notre site web : publiceye.ch/testament

AGIR ENSEMBLE
MAINTENANT.

MANIF CLIMAT

30.09
BERNE

BOLLWERK
14:00

Manifestation nationale pour le climat le 30 septembre à Berne

Glissements de terrain en Suisse, inondations au Pakistan et nouveaux records de chaleur dans le monde : la crise climatique menace l'existence de 100 millions de personnes. Les pays du Sud sont ceux qui ressentent le plus les effets catastrophiques de la crise climatique, alors qu'ils ont le moins contribué au réchauffement de la planète.

Rendez-vous le 30 septembre à Berne à l'occasion de la manifestation pour le climat, soutenue par Public Eye.

- Nous exigeons la justice climatique
- Nous exigeons une protection immédiate du climat
- Nous exigeons que les principaux responsables de la crise climatique assument leurs responsabilités
- Nous exigeons que les pouvoirs politiques donnent enfin la priorité à la protection du climat

Plus d'infos sur manif-climat.ch



L'ONG Public Eye (anciennement Déclaration de Berne) porte un regard critique sur l'impact de la Suisse et de ses entreprises à l'étranger. Par un travail d'enquête, de plaidoyer et de campagne, Public Eye demande davantage d'équité et le respect des droits humains partout dans le monde. Public Eye agit ici, en Suisse, pour un monde plus juste.

Public Eye, avenue Charles-Dickens 4, CH-1006 Lausanne
Tél. +41 (0)21 620 03 03, contact@publiceye.ch
Compte de dons IBAN CH64 0900 0000 1001 0813 5

publiceye.ch

[in](https://www.linkedin.com/company/publiceye_ch) publiceye_ch [@PublicEye](https://www.youtube.com/channel/UCPublicEye) [@PublicEyeSuisse](https://www.x.com/PublicEyeSuisse) [@PublicEyeSuisse](https://www.facebook.com/PublicEyeSuisse) [@publiceye.ch](https://www.instagram.com/publiceye.ch)



Agir ici pour
un monde
plus juste

Public Eye